

RAPPORT

Insécurité et COVID-19 au Burkina Faso

Opportunités et vulnérabilités
des femmes de la chaîne
de valeurs du karité



Aïcha Tapsoba
D. Andrew Wardell
Mathurin Zida
Marlène Elias



“ La pandémie a contraint une grande
partie des femmes de la chaîne de valeurs
du karité à un état de paupérisation”
(Kaboré/Zeba Fanny, 2021)

Insécurité et COVID-19 au Burkina Faso

Opportunités et vulnérabilités des femmes de la chaîne de valeurs du karité

Aïcha Tapsoba

Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA)

D. Andrew Wardell

Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Mathurin Zida

Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Marlène Elias

Alliance de Bioversity International et CIAT

© 2021 Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)



Le contenu de cette publication est soumis à une licence des Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0), <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Tapsoba A, Wardell DA, Zida M et Elias M. 2021. *Insécurité et COVID-19 au Burkina Faso: Opportunités et vulnérabilités des femmes de la chaîne de valeurs du karité*. Rapport. Bogor, Indonésie : CIFOR.

Photo de la couverture : Ollivier Girard/CIFOR
Torréfaction d'amandes de karité, Burkina Faso

CIFOR
Jl. CIFOR, Situ Gede
Bogor Barat 16115
Indonésie

T +62 (251) 8622-622
F +62 (251) 8622-100
E cifor@cgiar.org

cifor.org

Nous tenons à remercier tous les donateurs qui ont soutenu cette recherche avec leurs contributions au Fonds du CGIAR. Pour une liste des donateurs au Fonds, s'il vous plaît voir : <http://www.cgiar.org/about-us/our-funders/>

Tous les points de vue figurant dans cet ouvrage sont ceux des auteurs. Ils ne représentent pas forcément les points de vue du CIFOR, des responsables de la rédaction, des institutions respectives des auteurs, des soutiens financiers ou des relecteurs.

Table des matières

Résumé	v
Remerciements	vi
1 Introduction	1
2 Contexte et méthodologie	3
2.1 Contexte	3
2.2 Méthodologie	3
3 Evolution de l'insécurité et de la pandémie de COVID-19	5
3.1 Situation sécuritaire au Burkina Faso	5
3.2 Pandémie de COVID-19 : cas du Burkina Faso	6
3.3 Catalyseurs de la vulnérabilité des actrices du karité	7
4 Vulnérabilité des acteurs face à la pandémie de COVID-19 et à l'insécurité	9
4.1 Impacts sur la chaîne de valeur du karité	9
4.2 Vulnérabilités des acteurs de la chaîne de valeurs du karité	11
5 Opportunités et défis pour les actrices du karité	15
5.1 Mesures de riposte et d'accompagnement	15
5.2 Opportunités et défis	18
6 Analyse des effets potentiels de la double crise	21
6.1 Court terme	21
6.2 Moyen terme	22
6.3 Long terme	23
7 Conclusion et recommandations	24
Annexes	28

Table des figures et tableaux

Figure

1	Canaux d'impacts de la COVID-19 sur les ménages au Burkina Faso	7
---	---	---

Tableaux

1	Lois, convention et stratégie qui régissent les actes terroristes au Burkina Faso	6
2	Textes législatifs qui régissent la gestion de la pandémie à COVID-19	8
3	Mesures prises par l'Etat burkinabè pour limiter la propagation de la COVID-19	16

Résumé

Au Burkina Faso, une crise sécuritaire a émergé depuis 2015, liée aux attaques incessantes de groupes armés terroristes qui sont actifs principalement dans quatre des treize régions du pays. La récente crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19 affecte également le pays. L'étude sur les vulnérabilités et les opportunités liées à cette double crise vise à contribuer au renforcement de la résilience des acteurs de la filière karité et celle des parcs agroforestiers dont l'arbre à karité est une composante majeure. L'analyse des informations collectées montre que les mesures étatiques adoptées au niveau national et mondial pour limiter la propagation de la COVID-19 ont eu les effets collatéraux suivants sur la filière karité du Burkina Faso : des suspensions et même des résiliations de contrats commerciaux entre les acteurs burkinabè et leurs partenaires étrangers, qui absorbent environ 90 % des amandes de karité produites au Burkina, avec pour corollaire un ralentissement des activités de transformation et de commercialisation des produits du karité. Le chômage technique consécutif a entraîné des pertes de revenus pour de nombreux acteurs et le modèle économique des organisations de productrices d'amandes et de beurre de karité a été mis à rude épreuve, avec des risques sérieux de cessation d'activité pour nombre d'entre elles si la contraction de l'économie mondiale suite à la pandémie devait perdurer. En outre, la baisse de la qualité des produits du karité liée au rallongement des durées de stockage chez les productrices dans ce contexte fait peser un risque de réputation à la filière karité du Burkina à l'international.

Tandis que la COVID-19 impacte directement les maillons transformation et commercialisation, l'insécurité met en péril le maillon production de la filière dans les régions du Burkina où sévissent des groupes armés terroristes. Les femmes, qui représentent environ 90 % des acteurs de la filière, opèrent principalement dans ce dernier maillon. Déjà en situation de vulnérabilité dans la filière du fait de nombreux autres facteurs socio-économiques et environnementaux, elles sont les plus affectées, directement et indirectement. La crise sécuritaire a réduit, voire annihilé, les possibilités de génération de revenus grâce au karité pour beaucoup de femmes qui n'osent plus s'aventurer dans les forêts pour ramasser les noix de karité de peur de risquer leur vie ou qui sont obligées de quitter leurs villages. De 2019 à 2020, les déplacés internes fuyant les zones où sévissent les groupes armés terroristes au Burkina Faso sont passés de 560 033 à 1 074 993 personnes, dont 53 % de femmes et 47 % d'hommes.

Le renforcement de la résilience des acteurs de la filière face aux chocs liés à la double crise sécuritaire et sanitaire, mais pas uniquement, passe par la mise en œuvre concertée et coordonnée d'un ensemble d'actions portées par toutes les parties prenantes (acteurs directs de la filière, Etat, institutions de financement, ONG, Recherche, etc.). La présente étude en fait une synthèse sous forme de recommandations.

Remerciements

L'équipe de coordination du projet N° 108978, « **La mondialisation en bref – Opportunités et risques pour les productrices de karité dans les parcs à karité du Burkina Faso** », adresse ses remerciements au Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) et au Programme de recherche du CGIAR sur les Forêts, les Arbres et l'Agroforesterie (FTA) qui ont financé la réalisation de cette étude.

Elle exprime sa gratitude à toutes les personnes et structures qui ont pris de leur temps pour participer aux entretiens réalisés dans le cadre de l'étude, notamment les femmes productrices d'amandes et de beurre de karité et leurs organisations, les compagnies transnationales et nationales du secteur du karité, les personnes ressources des structures techniques étatiques, les ONG et prestataires de services intervenant dans la filière karité, les chercheurs ainsi que les particuliers commerçants ou agro-businessmen interviewés.

Sigles, acronymes et abréviations

3FIL	Formerly foods fats Industries limited (3FIL)
AAK	Aarhus Karsham
ABNORM	Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité
AGK	Alliance globale du karité
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CBE	Cocoa Butter Equivalent
CCI	Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso
CECI	Centre d'étude et de coopération internationale
CFO	Contribution forfaitaire obligatoire
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
CIR	Cadre intégré renforcé
CNRST	Centre national de la recherche scientifique et technologique
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CRAAK	Centre de recherche sur l'arbre à karité
CRDI	Centre de recherche pour le développement international
CSPPA	Caisse de stabilisation des prix des productions agricoles
DES	Direction des études et de la stratégie
DFS	Data Friendly Space
EBT Trading	Etablissement Bougouma Théophile Trading
ECOCERT	Société de services pour le déploiement et la valorisation de pratiques durables à travers la certification, la formation et le conseil
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FDS	Forces de défense et de sécurité
FRE	Fonds de relance économique
FTA	Forêts, Arbres et Agroforesterie
FNF	Fonds Nationaux de Financement
GRET	Groupe de recherche et d'échange technologique
GSA	Global shea alliance
ICCO-Corporation	Interchurch Organisation for Development Cooperation
ICDE	Cabinet d'ingénierie et de conseil en développement d'entreprises
ICRAF	Centre international pour la recherche en agroforesterie
iMMAP	International not-for-profit organization that provides information management services to humanitarian and development organization
INERA	Institut de l'environnement et de recherches agricoles
IRSAT	Institut de recherche en sciences appliquées et technologies
MCIA	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MICA	Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

ODDH	Observatoire pour la démocratie et les droits de l'homme
OFCOM	Office de commercialisation
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisme Non Gouvernemental
OP	Organisations paysannes
PME	Petite et moyenne entreprise
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SNV	Organisation néerlandaise de Développement
SONABEL	Société nationale d'électricité du Burkina Faso
SONAGESS	Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire
SOS	Stearoyl-oleoyl-stearoyl
TFK	Table Filière Karité
TNT	Télévision numérique terrestre
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
USD	Dollar des Etats-Unis
VDP	Volontaire pour la défense de la Patrie

1 Introduction

Pays à vocation agricole, 40 % du Produit intérieur brut (PIB) du Burkina Faso est constitué par l'agriculture de subsistance (25 %), de l'élevage (12 %) et des produits forestiers (3 %) dont 2 % représentant la contribution de la filière karité¹. Cette dernière est classée 4^e après les filières sésame, bétail-viande et anacarde, et est de nos jours dominée à 90 % par la gent féminine. Les amandes et le beurre de karité occupent le 4^e rang des produits d'exportation après l'or, le coton et le bétail².

En réalité, le commerce des produits du karité a débuté dans les années 1900 avec l'exportation de la noix de karité. L'ancienne colonie française de l'Afrique Occidentale, le Haut Sénégal et Niger³ qui englobait le territoire burkinabé exportait dès 1910 les amandes de karité pour la production de margarine. Dans les années 1950, la Haute volta réglemente le marché en créant le Fonds de stabilisation de prix (CSPPA)⁴. Sur la base de ce 1^{er} Fonds, elle crée l'Office de commercialisation (OFCOM) en 1960 et le 2^e CSPPA en 1964 pour contrôler la chaîne de valeur du karité en garantissant la qualité du produit et les exportations. Mais les grossistes de Bobo-Dioulasso prennent le contrôle du marché au milieu des années 70 qui ralentit dans la seconde moitié des années 80 suite à la chute des prix du cacao 1983-84⁵. Toutefois, avec la croissance de la demande des produits du karité comme ingrédient dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique et en tant qu'équivalent de beurre de cacao (CBE),

le commerce de ces produits au Burkina marque son envol dans les années 2000. En 2015, le Cadre Intégré Renforcé publiait qu'en Afrique de l'Ouest, le Burkina occupe le second rang des exportateurs d'amandes et de beurre de karité après le Ghana, bien qu'il soit le premier producteur et consommateur de ces produits⁶.

En effet, en 2011 la filière générait au Burkina 208 473 emplois dont 21 % de salariés à temps partiel, 33 % de salariés permanents et 46 % d'emplois non-salariés ; mobilisait au moins 646 000 ménages pour la collecte des amandes de karité ; décomptait 10 696 organisations paysannes (OP)⁷ et constituait une source de revenus pour environ 1,5 million de femmes⁸. La valeur ajoutée de la filière est évaluée à 114 milliards de francs CFA, soit environ 3,36 % de la valeur du Produit intérieur brut (PIB)⁹.

En 2020, la FAO et l'AGK révélaient que la chaîne de valeur du karité crée chaque année, environ 3,5 millions emplois saisonniers de 30 jours, génère 1,9 USD/ jour de valeur ajoutée pour les femmes et mobilise par an à l'échelle sous régionale 450 000 emplois à temps plein au niveau des femmes ramasseuses d'amandes (supposant 250 jours de travail)¹⁰.

Au Burkina Faso, ladite filière dispose d'une interprofession dénommée Table Filière Karité (TFK) qui est structurée conformément à l'Acte

1 (CIR, 2015) ; (MCIA, 2018a) ; (Kaboré, 2018) ; (MEEVCC, 2015)

2 (CIR, 2015)

3 Le 1er mars 1919 la colonie du Haut Sénégal et Niger est divisée en deux par Décret portant division de la colonie du Haut-Sénégal et Niger et création de la colonie de Haute-Volta.

4 Le Fonds de stabilisation de prix (CSPPA) est créé en 1956 et ne durera que quatre ans (1956-1959)

5 (Fold, 2001 cité dans Rousseau et al., 2016)

6 En 2011, 88 % des ménages en milieu rural consomment le beurre de Karité (APFNL, 2012)

7 (APFNL, 2012)

8 (CECI, 2015) et <https://me.bf>

9 (APFNL, 2016)

10 (Bockel et al., 2020)

uniforme OHADA¹¹ du 15 décembre 2010 relatif au droit des sociétés coopératives. Cette table regroupe toutes les catégories professionnelles¹² en trois maillons ; la production (collecte et production des amandes), la transformation (savon, beurre de karité et d'autres produits dérivés), et la distribution/commercialisation (vente des amandes et produits cosmétiques à base du beurre de karité, exportation)¹³.

La montée de l'insécurité au Burkina Faso au cours des dernières années et l'irruption récente de la pandémie de COVID-19 dans le monde ont impacté négativement l'économie du pays en général et le développement des filières agricoles d'exportation en particulier, dont celle du karité¹⁴.

La présente étude est entreprise conjointement par le projet « La mondialisation en bref - Opportunités et risques pour les productrices de karité dans les parcs à karité du Burkina Faso » et le Programme de recherche du CGIAR sur les Forêts, les Arbres et l'Agroforesterie (FTA) qui a initié

une série d'études de cas à travers le monde sur les impacts de la COVID-19.

Ces études visent à mieux identifier et traiter les risques et les vulnérabilités associés à l'agriculture et la foresterie et renforcer la résilience des paysages, des chaînes de valeur et des moyens d'existence des personnes qui en dépendent. Au Burkina Faso l'étude porte spécifiquement sur les impacts de l'insécurité et de la Covid-19 sur la filière karité, particulièrement les femmes impliquées dans la production.

Ce rapport décrit dans un premier temps l'évolution de l'insécurité et de la pandémie de COVID-19 au Burkina Faso. Il aborde ensuite les vulnérabilités des actrices de la chaîne de valeur. Et, dans un troisième point il se penche sur les opportunités qui s'offrent à ces femmes. Enfin, il présente une analyse des effets potentiels à moyen et long terme de la pandémie de COVID-19 et fait des recommandations.

11 L'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) adopte le neuvième instrument juridique dénommé « Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives », qui vise à favoriser le développement économique des coopératives dans l'espace OHADA, grâce à l'uniformisation et à l'adaptation de leur statut juridique.

12 Les acteurs directs, l'Etat, les partenaires techniques, financiers, commerciaux et autres tiers

13 <https://www.afdb.org>

14 Thiombiano B. A., Traoré J., A. 2020

2 Contexte et méthodologie

2.1 Contexte

Le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), avec le soutien financier du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), met en œuvre conjointement avec Bioversity International et le Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (FTA), un projet de recherche intitulé « *La mondialisation en bref – et risques pour les femmes productrices de karité dans les parcs à karité du Burkina Faso* ». L'objectif général de ce projet de recherche est de contribuer à renforcer la résilience des parcs à karité et des utilisateurs ruraux du karité en promouvant l'exploitation et la gestion durables et équitables des arbres à karité et de leurs produits conformément au Plan national d'adaptation au changement climatique et à la Stratégie nationale de développement durable de la filière karité du Burkina Faso 2015-2019 dont la nouvelle version 2021-2025 est en cours d'élaboration.

La présente étude, vise à « **évaluer les vulnérabilités des productrices rurales dans la chaîne de valeur du karité ainsi que les opportunités qui s'offrent à elles** » dans le **contexte actuel de crises sanitaire et sécuritaire**.

En effet l'insécurité croissante et la pandémie de COVID-19 plus récente ainsi que les mesures prises visant à la contenir et à l'atténuer, ont des répercussions considérables sur les économies, les chaînes de valeurs et les moyens de subsistance (Lenzen et al. 2020). Les vulnérabilités associées à la COVID-19 dans toutes les sociétés, économies et moyens de subsistance, souvent en lien avec le commerce mondial, sont également associées à de nombreux autres types de risques et de chocs, déclenchés ou amplifiés soit par l'insécurité, soit par la pandémie et/ou les réponses à celle-ci.

C'est dans ce contexte que le programme FTA a organisé une réponse rapide de recherche COVID-19 afin de (i) identifier les impacts de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 sur les secteurs dans lesquels elle est engagée (pays, paysages, chaînes de valeur) ; (ii) mobiliser les recherches existantes sur les impacts comparables induits par d'autres types de crise pour répondre à la crise actuelle ; et (iii) s'appuyer sur ces travaux pour mieux identifier et traiter les risques et les vulnérabilités dans l'agriculture et la sylviculture et renforcer la résilience des paysages, des chaînes de valeur et des moyens de subsistance des personnes qui en dépendent.

Cette étude s'intéresse particulièrement aux impacts récents de l'insécurité et de la pandémie de COVID-19 sur les productrices de karité et sa chaîne de valeurs. L'objectif poursuivi est la co-identification des vulnérabilités pour les femmes exploitantes des amandes et/ou du beurre de karité dans les différents maillons de la chaîne de valeur et des opportunités qui s'offrent à elles.

2.2 Méthodologie

La conduite de l'étude s'est fondée sur l'exploitation de données secondaires (articles de journaux, rapports d'étude, etc.) et surtout sur des entretiens semi-structurés avec différents groupes d'acteurs.

Les entretiens « hybrides », pour la plupart virtuels (par téléphone et Email), ont été possibles grâce à l'usage d'un guide adapté du questionnaire COVID-19 développé par l'ICRAF-Kenya (Annexe 1). Ils ont concerné un échantillon indicatif d'acteurs, représentant chaque maillon de la chaîne de valeur du karité (Annexe 3).

Les répondants sont issus de 6 groupes d'acteurs que sont :

- l'Etat à travers ses services impliqués dans la réglementation, les normes, le commerce et la fiscalité, la gestion de la ressource et des produits du karité ;
- les femmes productrices de karité (amande, beurre de karité et autres dérivés du karité), leurs associations et organisations faitières ;
- les commerçants y compris les « agrobusinessmen » ;
- les sociétés transnationales et sociétés commerciales locales ;
- les ONG et autres prestataires de services y compris les transporteurs ; et
- les organismes de recherche et d'enseignement supérieur.

Ainsi plus d'une trentaine d'acteurs ont été interviewés pendant la conduite de cette étude.

La consolidation des informations collectées a permis de faire une analyse descriptive. La perception des vulnérabilités des femmes de la chaîne de valeur du karité vis-à-vis de l'insécurité et

de la COVID-19 a été possible grâce à l'analyse du point de vue microéconomique de deux canaux ; (i) le canal exogène constitué du commerce extérieur et (ii) le canal endogène composé de l'offre et de la demande domestiques d'amandes et de beurre de karité.

Le premier considère les incidences sur les exportations d'amandes et de beurre de karité et sur les principales relations partenariales de commerce entretenues jusqu'à lors. Le second canal touche les effets sur la production locale/nationale notamment l'offre et la demande en amandes et en beurre de karité, en tenant compte de l'environnement de travail et des différentes mesures prises par l'Etat contre la propagation de la pandémie et pour la sécurité des personnes.

La conduite de l'étude a rencontré quelques difficultés. La principale a été la prise en compte du contexte pandémique actuel. A cette contrainte majeure s'ajoute l'indisponibilité de certains acteurs. Le caractère virtuel des entretiens a favorisé des non-réponses de certains acteurs aux appels téléphoniques.

3 Evolution de l'insécurité et de la pandémie de COVID-19

3.1 Situation sécuritaire au Burkina Faso

Des actes terroristes se sont multipliés depuis l'attaque perpétrée contre l'Hôtel Splendid en janvier 2016 dans la capitale du Burkina Faso¹⁵. Depuis lors, des groupes armés non identifiés se livrent à des actes de violence meurtriers dans sept sur treize régions du pays¹⁶. Un nombre croissant d'enlèvements et d'attentats est enregistré, ainsi que la présence itérative de groupes armés terroristes actifs, dans l'ensemble des forêts classées, des parcs nationaux, les réserves fauniques et concessions de chasse, etc.¹⁷. De 2019 à 2020, le nombre de personnes déplacées internes au Burkina Faso est passé de 560 033 à 1 074 993, et se composent de 53 % de femmes, 47 % d'hommes et 54 % d'individus âgés de moins de 15 ans¹⁸. « *Début mars 2020, le ministère en charge de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales signalait que plus de 2 500 établissements scolaires avaient fermé en raison d'attaques ou de l'insécurité au Burkina Faso, affectant négativement près de 350 000 élèves et plus de 11 200 enseignants*¹⁹ ». « *L'Observatoire pour la démocratie et les droits de l'homme (ODDH), dans ce document intitulé « Burkina Faso. Risque d'un nouveau Rwanda ? » relatait qu'entre avril 2015 et mai 2020, au moins 580 attaques ont ciblé surtout l'armée, des commissariats de police, des milices avec*

lesquelles l'Etat coopère, des écoles, des mairies. Au moins 221 attaques contre les forces de défense et de sécurité (FDS), tuant 436 et blessant 310 autres. Plus de 359 attaques terroristes ont été dirigées contre des civils, causant la mort de 1.219 dont 595 personnes par assassinat ciblé et blessant au moins 349 autres citoyens. 76 cas d'enlèvement, totalisant 181 victime »²⁰.

L'insécurité limite l'accès aux champs, obstruant ainsi les activités agricoles/champêtres, ce qui exacerbe l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones à risques²¹. Environ 2,1 millions de personnes ont été déclarées durant la période de juin-août en situation d'insécurité alimentaire aiguë sévère²².

Les attaques récurrentes ont un impact considérable sur le quotidien des communautés locales dans l'agriculture, l'élevage, l'industrie extractive, le commerce, etc. affectant du coup la vie économique et sociale et partant, toute l'économie nationale²³.

L'insécurité qui influence la stabilité politique constitue aussi un frein à l'investissement surtout direct étranger vers d'autres lieux plus sûrs.

« ... (i) les dépenses de sécurité, financées par des fonds publics, peuvent évincer les investissements publics productifs en l'occurrence les investissements de soutien à la production ; (ii) l'insécurité peut réduire les profits et la productivité en augmentant les coûts des transactions à travers des salaires élevés, des primes d'assurance plus élevées et des dépenses de sécurité accrues ; (iii) elle peut amener les bailleurs de fonds à restreindre leur aide en raison des problèmes

15 (iMMAP & DFS, 2020)

16 Sahel, Nord, Centre-Nord, Est, Boucle du Mouhoun, Haut Bassins, Cascades ; (Elizenga D., 2019)

17 <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/burkina-faso/>, (consulté le 30/04/21)

18 AA / Ouagadougou / Dramane Traoré : « Burkina Faso : les déplacements internes augmentent de plus de 90% » consulté le 30/04/2021 sur <https://www.aa.com.tr/fr/afrique>

19 <https://www.hrw.org/fr/report/2020/05/26> (consulté le 124/05/2021)

20 (ODDH,2020)

21 (Jarry J.P., 2020)

22 (FAO, 2020)

23 ; consulté 06/07/2021

Tableau N°1: Lois, convention et stratégie qui régissent les actes terroristes au Burkina Faso

Loi n°006-2017/an du 19 janvier 2017	portant création, organisation et fonctionnement d'un pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme
Loi n°016-2016/an du 03 mai 2016	relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso
Loi n°040-2017/an du 03 juillet 2017	portant modification de l'ordonnance 68-7 du 21 février 1968 portant institution d'un code de procédure pénale
Loi n° 060-2009/an du 17 décembre 2009 et son modificatif n°084-2015/CNT du 17 décembre 2015	portant répression d'actes de terrorisme au Burkina Faso encadre la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso
Décret N°2012-1136/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2012	portant désignation de l'autorité compétente en matière de gel administratif en application de la loi relative à la lutte contre le financement du terrorisme. JO N°16 DU 18 AVRIL 2013
Loi n°040-2019/an	portant code de procédure pénale aux articles : 515-1, 515-5, 516-25, 516-27, 700-4
Loi n°061-2009/an du 17 décembre 2009	Lutte contre le financement du terrorisme
Convention de l'OUA sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme	
Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent	

d'instabilité ; (iv) et affecter la croissance économique par la destruction des infrastructures, la perte de capital humain, en entravant le commerce à court terme et en entraînant des déplacements des personnes à l'intérieur du pays ; ... (CCI-DES, 2019) ».

Pour faire face à cette rude épreuve qui pénalise la sécurité humaine, l'Etat burkinabè a engagé des réformes incluant prévention et répression pour protéger les populations. Parmi ses réponses, il y a à titre d'exemples, le déploiement massif des FDS sur le terrain, l'adoption des textes et lois (Cf. Tableau1), l'élaboration d'une politique sécuritaire, la mise en place de pôles judiciaires, la criminalité et la répression des actes de terrorisme, etc.²⁴. Par ailleurs les « koglwéogo²⁵ », dénommés « Volontaires pour la Défense de la Patrie » (VDP), se forment en appui à l'insuffisante réponse des FDS pour lutter contre les groupes non armés non-étatiques²⁶. Les leaders religieux se sont aussi engagés dans la sensibilisation des populations pour déconstruire des idées radicales incitant aux actes de terrorisme.

3.2 Pandémie de COVID-19 : cas du Burkina Faso

Le Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV- ou COVID-19) apparu en décembre 2019 dans la province de Wuhan en Chine, s'est disséminé à travers le monde en créant des défis sanitaire, économique et humanitaire²⁷. Le 1^{er} cas de patient à COVID-19 enregistré le 9 mars 2020 dans la capitale du Burkina Faso a créé une psychose au sein du peuple burkinabè²⁸. Des résultats d'étude de simulations comme : « environ 300 000 personnes pourraient être tuées par la pandémie en Afrique²⁹, 6 millions de personnes voir 7 millions pourraient être infectées si aucune mesure préventive n'est prise³⁰, etc. », ont contribué à nourrir cette peur. A la date du 24 mai 2021, il est enregistré sur l'étendue du territoire burkinabé 13 415 infectés et 165 décès de COVID-19 contre 5 863 138 infectés et 107 390 décès en France ; 33 238 422 infectés et 594 188 décès aux Etas unis³¹. Le nombre de cas d'infections et de décès est donc relativement moindre au Burkina Faso (0,08 ‰).

24 (Tiare E.Y., 2020)

25 Groupe d'auto-défense et de milice (Signification : « Gardiens de la brousse » en langue mooré)

26 (iMMAP & DFS, 2020)

27 (Surico et Galeotti, 2020)

28 (Acaps, 2020)

29 Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA, 2020)

30 (Guiro et al., 2020 ; Zio et al., 2020)

31 <https://www.coronavirus-statistiques.com/stats-pays/> (consulté le 24/05/2021)

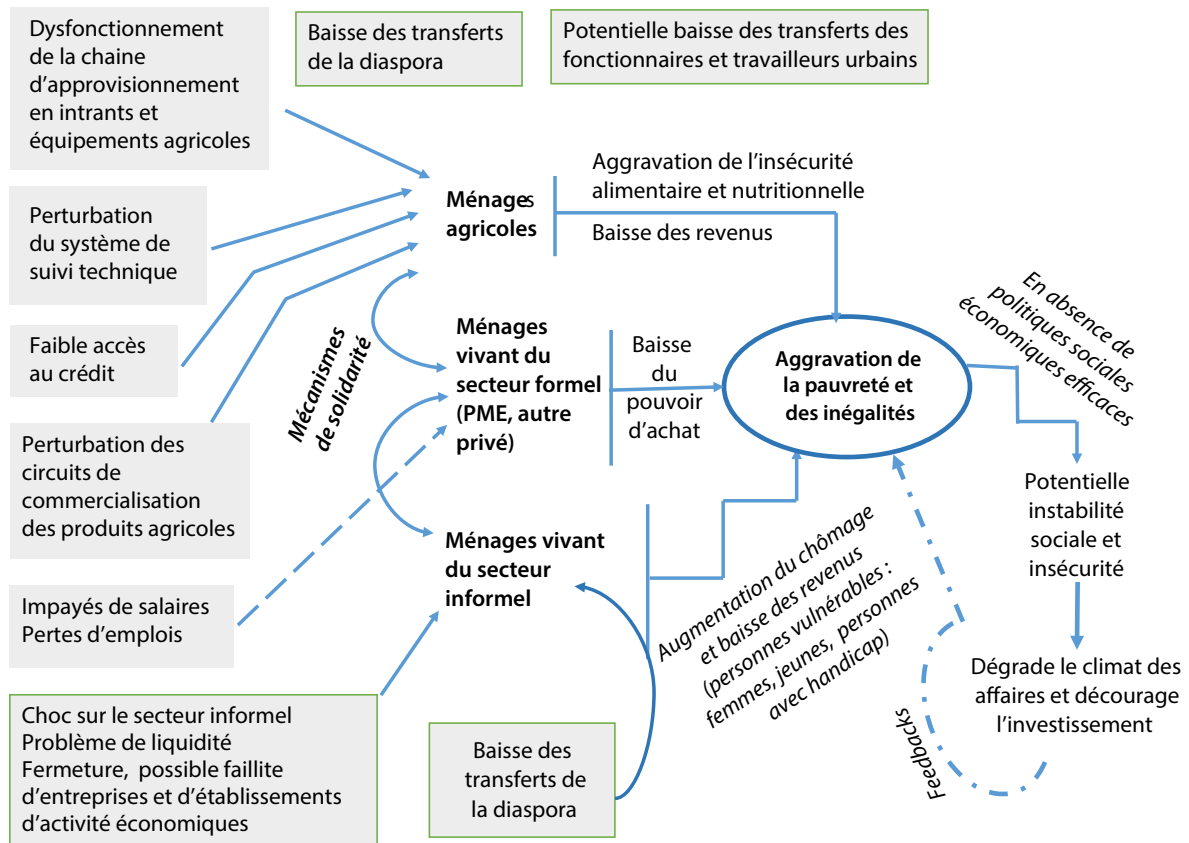


Figure 1 : Canaux d'impacts de la COVID-19 sur les ménages au Burkina Faso

Source : (Thiombiano et Traoré, 2020)

Pour contenir la propagation du virus, l'Etat burkinabè a adopté un certain nombre de mesures³² : mise en quarantaine des villes touchées, fermeture des marchés publics, écoles, universités et lieux de culte, fermeture des frontières à la circulation des personnes, instauration de couvre-feu et interdiction des regroupements de plus de 50 personnes (cf. Tableau 2). Cependant le respect de ces mesures barrières est très peu suivi par la population, ce qui défavorise la conjoncture économique nationale³³. Le Burkina a également mis en place un plan de riposte d'un montant de 177 milliards 900 millions FCFA (300 millions d'USD environ).

En effet, la pandémie a contribué à la dépréciation des conditions socio-économiques des différentes catégories de ménages et à l'altération des efforts consentis de longues années durant pour lutter contre la pauvreté et les inégalités³⁴. Les

acteurs du secteur informel ont enregistré une augmentation du chômage et des pertes de pouvoir d'achat à cause des difficultés liées à la trésorerie ou la suspension temporaire des activités³⁵. La COVID-19 a généré des conséquences et la figure N°1 réalisée au cours des premiers mois de la pandémie présente le schéma des impacts qu'elle pourrait engendrer.

3.3 Catalyseurs de la vulnérabilité des actrices du karité

Les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la chaîne de valeur du karité et ses actrices ne sont pas liés à son effet direct sur la santé. Les répercussions néfastes recensées sont plutôt engendrées par les mesures adoptées pour contenir ou freiner la propagation du virus pandémique. Lesquelles mesures sont :

- **la fermeture des frontières** : l'extorsion de fonds est déplorée aux postes de contrôle

32 <https://www.fes.de>

33 <https://reliefweb.int>

34 (Thiombiano B. A., Traoré J. A. 2020)

35 (Jarry J.P., 2020)

Tableau N°2 : Textes législatifs qui régissent la gestion de la pandémie à COVID-19

Arrêté & Décret	Désignation
Arrêté N°2020-021/PM/CAB du 23 mars 2020	portant restriction temporaire des libertés au titre des mesures spéciales de réduction de la propagation de la COVID-19
Décret N° 2020-0240 PRES/PM/MS/MDNAC/MESCU/MINEFID du 30 mars 2020	portant mise en quarantaine des villes ayant au moins un cas positif de COVID-19
Décret N°2020-0215/PRES du 21 mars 2020 portant instauration d'un couvre-feu	portant instauration d'un couvre-feu
Arrêté interministériel N°2020-117/MS/MDNAC/MATDC/MSECU/MTMUSR du 1er avril 2020	portant fixation de conditions de sortie et d'entrée dans les villes mises en quarantaine
Décret N°2020-0239/PRES/PM/MS/MDNAC/MATDSC/MS/ECU/MINEFID du 30 mars 2020	instituant un état d'alerte sanitaire sur l'ensemble du territoire national
Décret N°2020-0271/PM/MDNAC/MATDC/MSECU/MS/MTMUSR du 15 avril 2020	portant restriction temporaire de libertés au titre des mesures spéciales de la propagation de la COVID-19, abrogeant l'arrêté N°2020-021/PM/CAB du 23 mars 2020

frontaliers en dépit du fait que la circulation soit autorisée aux marchandises. Les transactions des produits d'un pays à un autre sont devenues difficiles. Aussi il y a une augmentation du risque de pertes au cours du transit ;

- **le confinement des villes** : l'interdiction de circulation des personnes avait limité la marge de manœuvre des acteurs ;
- **l'imposition du couvre-feu** : les femmes (productrices de beurre et autres dérivés du beurre) qui se retrouvaient pour travailler ont été contraintes de suspendre leur production ;
- **la distanciation physique** : a limité la capacité de travail en groupe ;
- **la perturbation du commerce international et l'augmentation des coûts de transport** ;
- **la méfiance des investisseurs et des partenaires** ;
- **l'insécurité** : l'accès aux parcs agroforestiers et aux forêts classées est maintenant limité.

4 Vulnérabilité des acteurs face à la pandémie de COVID-19 et à l'insécurité

L'analyse des vulnérabilités des acteurs de la chaîne de valeur du karité associées à la pandémie de COVID-19 et à l'insécurité au Burkina Faso s'articule autour de deux points essentiels. Le premier point s'intéresse aux changements observés sur le fonctionnement de la chaîne de valeur et le second se penche sur les changements environnementaux et les vulnérabilités socio-économiques conditionnelles des actrices du karité.

4.1 Impacts sur la chaîne de valeur du karité

La chaîne de valeur du karité fait intervenir un ensemble de professions et d'actions aussi importantes les unes que les autres, dans la construction d'une offre satisfaisante en produits à ses différents segments. Lorsque les acteurs primaires ou le maillon de base (ressource arbre et collecte de noix) sont/est affectés, toute la chaîne et partant, toute la filière en pâtit.

4.1.1 Impact de la COVID-19

L'avènement de la pandémie de COVID-19 a fait régresser la demande extérieure d'amandes et de beurre de karité et favorisé l'augmentation de celle au niveau local. Fort heureusement les taxes liées à l'exploitation, à la production et aux transactions sont restées stables. Les volumes d'amandes sont devenus moindres et peuvent, en plus de l'aspect sécuritaire qui entrave l'activité de collecte, s'expliquer par le fait que la production au pied s'est affaiblie au cours de ces dernières années. Des itinéraires de distribution ont subi des modifications et la sous-traitance a été une des solutions palliatives pour l'écoulement des produits du karité vers les marchés régionaux et mondiaux.

Récit N°1

«... les partenaires disent que le Burkina est devenu "zone orange". Qu'eux, ils ne veulent pas s'y aventurer, pour perdre leur argent dans le pays. Ils ont cité trois pays : le Niger, le Burkina et le Mali ; ils ne vont pas travailler avec nous, ... Je suis obligé de faire de la sous-traitance avec une guinéenne, pour ne pas perdre totalement. Là-bas tu ne peux pas exporter si tu n'as pas le registre du commerce et il faut avoir la nationalité ; c'est pas comme ici, n'importe qui peut venir acheter et repartir ! », ...

Source : 04/03/2021 à 15h06

Aussi, le problème de logistique s'est posé et se pose encore car, dans ce contexte sanitaire, la disponibilité des containers n'est plus évidente et le rythme de rotation des bateaux au port n'est plus connu d'avance. Les acheteurs internationaux sont devenus beaucoup plus rigoureux dans le contrôle qualité des amandes et beurre de karité au regard des délais de stockage et d'acheminement.

Les retards d'expédition des produits du karité vers l'extérieur sont devenus courants. « Avec Chronopost ou le train par exemple, les retards enregistrés vont d'une semaine à 10 jours, la circulation a ralenti et beaucoup de foires n'ont pas pu être tenues »³⁶. « Les commandes ne sont pas venues à temps si bien que les contrats avec les coopératives de femmes n'ont pas été engagés plutôt et les containers sont partis tardivement »³⁷. La filière biologique a considérablement été impactée par la COVID-19

36 Communication personnelle : 14/06/2021 à 16h

37 Communication personnelle : 10/06/2021 à 15h

Récit N° 2

« ... j'avais au moins une dizaine de containers au port et c'est resté là pendant plus de quatre mois sans navire ; vous vous imaginez ?... Heureusement pour moi que j'avais loué un magasin. Si c'était en stationnement je n'allais pas pouvoir supporter les frais...

Quand j'ai eu le navire finalement, les prix du fret avait augmenté, donc le prix que j'avais fixé avec l'acheteur était très bas ; vraiment ça été une opération à perte...

Et comme c'était dans un pays humide (Ghana), le taux d'humidité avait augmenté, les données ont changé, donc l'acheteur a profité de ça et puis me tacler. Alors qu'on avait signé un contrat minimum 6 %, maximum 8 %, et j'étais à 11 % au moment de l'embarquement ».

Source : 04/03/2021 à 15h06

Récit N°3

... , « elles ne partent plus seules aux champs. Entre temps, elles se regroupaient pour partir, pour aller collecter ; mais une fois les terroristes sont venus et les ont ligotées pendant une demi-journée ; Oui, oui, ils ont dit que s'ils les attrapent la prochaine fois, ils vont les violer... ; Même moi, ils m'ont arrêté une fois, heureusement que je suis musulmane, c'étaient des gens enturbannés. Ils voulaient même retirer ma bâché. Ils m'ont demandé de réciter quelques sourates du coran, chose que j'ai faite, ils m'ont laissé passer, mais ils m'ont dit de ne plus jamais venir moi-même. C'était dans ma ferme. Donc tu vois, ça fait que personne n'ose aller collecter et ça joue beaucoup sur les activités »...

Source : 04/03/2021 à 15h06

à cause de la longue durée de stockage des produits qui déprécie la qualité. C'est le cas par exemple d'Olvea qui, comparativement à l'an dernier (2019), a enregistré une baisse de leur production bio contre une augmentation de celle équitable. Elle a aussi déploré la fermeture de cette filière de l'un de leurs clients en Europe.

4.1.2 Impact de l'insécurité

Le maillon production de la chaîne de valeur du karité est le plus vulnérable au regard de l'insécurité sévissant sur le territoire burkinabè. Les femmes, ramasseuses d'amandes qui forment le socle de la chaîne, sont les premières victimes de cette insécurité. Elles ne veulent plus s'aventurer en brousse pour collecter les amandes.

« Depuis un certain temps elles se faisaient accompagnées par leurs époux qui s'exposaient aux risques de se faire assassiner lorsqu'ils sont attrapés par les hommes armés "hors la loi"³⁸. Même dans les zones à faible concentration des terroristes, il y a cette perte de courage et cette psychose au niveau des femmes d'aller en forêt à cause des cas de viols et d'agressions enregistrés »³⁹. « L'insécurité a entraîné une fuite de la

main d'œuvre, (les collectrices) des zones de production surtout de la région de l'Est vers les camps pour déplacés »⁴⁰.

L'incidence de la double crise (COVID-19 et insécurité) sur la ressource arbre à karité est perçue positivement du fait de la contraction des activités dans le maillon production et de la réduction de la pression anthropique qui s'exerçait sur les ressources naturelles, notamment forestières⁴¹.

Mais le risque est qu'en situation de déficit, les actrices cherchant à minimiser les coûts liés à la production relâchent les efforts de bonnes pratiques environnementales auparavant consentis. Par exemple, « il y a des organisations paysannes (OP) qui investissaient dans des campagnes de reboisement, des taxes sanitaires des arbres, des activités de régénération naturelle assistée (RNA) pour protéger l'arbre, ou pour la collecte collaboraient avec les agents des eaux et forêts pour assurer leur sécurité, etc. Mais lorsque ces OP ont des contraintes de revenus, elles ne s'investissent plus dans ces pratiques écologiques »⁴².

38 Communication personnelle : 04/03/2021 à 15h06

39 Communication personnelle : 09/03/2021 à 11h

40 Communication personnelle : 28/05/2021 à 10h

41 Pression sur la ressource karité : la collecte des fruits immatures, la coupe pour le bois ou charbon de chauffe et les déchets générés par le système de barattage, engendraient d'importants dommages environnementaux.

42 Communication personnelle : 09/03/2021 à 11h

En résumé, il faut noter que la pandémie (durant les mois de confinement décrétés au Burkina Faso) a plus affecté les maillons transformation et commercialisation alors que celui de la production souffre de l'insécurité. Par exemple « *la région de l'Est est une zone de collecte/production car regorgeant beaucoup de pieds de karité. Mais avec le terrorisme et les forêts minées, même en groupe les femmes ne peuvent plus y mener leur activité de collecte d'amandes. Il est aussi dit que cette année les pieds de karité n'ont pas produit. Ce n'est pas vrai, c'est parce que, la collecte est devenue faible, les femmes n'ont pas pu ramasser et dans cette région, il y a des centres qui sont aujourd'hui fermés à cause de l'insécurité* »⁴³.

4.2 Vulnérabilités des acteurs de la chaîne de valeur du karité

Les changements environnementaux, l'insécurité grandissante sur le territoire burkinabè et la pandémie de COVID-19 ont considérablement impacté l'activité d'exploitation des produits forestiers au Burkina Faso. Ce sont des facteurs qui ont rendu plus vulnérables les femmes des trois principaux maillons⁴⁴ de la chaîne de valeur du karité au Burkina Faso.

4.2.1 Changement environnemental

Les mutations environnementales observées sont de sources naturelle et anthropique. L'un des constats faits est que la limite écologique nord du karité a migré vers le sud avec l'abaissement des isohyètes⁴⁵. Le cycle de production des arbres à karité, auparavant biennal ou triennal, est de nos jours non maîtrisé⁴⁶. La pression également qui s'exerce sur les ressources naturelles, due entre autres à l'expansion agricole, entrave les efforts de protection et d'assistance à la régénération du karité. En outre, le statut de protection du karité⁴⁷ engendre des comportements de méfiance et de prudence de la part des producteurs agricoles par rapport à la protection de la ressource. Ainsi

ces derniers font généralement un arbitrage en défaveur de l'arbre dans leurs champs. « *Même si ce dernier sait comment on régénère le karité il ne va pas conserver beaucoup de pieds dans son champ de peur de ne pouvoir à l'avenir les couper pour limiter l'encombrement spatial et l'ombrage. Pourtant, le karité produit mieux dans les champs que dans les jachères mais a besoin de la jachère pour régénérer ; il ne peut aussi se développer sur un sol pauvre et régénère mieux dans les touffes d'herbes comme le *Piliostigma* qui sont des îlots de fertilité* »⁴⁸.

L'insuffisance des pratiques agricoles écologiques observée et le front agricole qui progresse⁴⁹ perturbent les écosystèmes et accentuent les impacts des actions destructrices sur les forêts et les arbres.

Par ailleurs, les attaques parasitaires⁵⁰ limitent le pouvoir germinatif (au bout de 2-3 mois la plantule est morte), ce qui affecte la conservation des semences et la régénération du karité. Les pathologies de l'arbre à karité réduisent le rendement de la production et accélèrent la mort du pied.

Récit N°4:

"... ici, tu peux voir un jeune pied arrêté avec ses feuilles bien vertes. Quelques jours après tu reviens trouver que le pied est tombé, l'arbre est mort avec ses feuilles sèches toujours vertes. Avant c'était les vieux pieds qui tombaient seuls. Les gens disent que ce sont les effets des changements climatiques mais je n'y crois pas trop."

Source : 05/03/2021 à 16h

Au niveau de l'environnement de travail, les réalités des intérêts des maillons sont différentes, ce qui entrave la synergie d'actions comme à l'image des filières coton ou anacarde. Dans ce contexte

43 Communication personnelle : 10/03/2021 à 10h53

44 Production, la transformation et la distribution

45 Communication personnelle : 19/05/2021 à 8h

46 Communication personnelle : 10/06/2021 à 15h

47 Arrêté 2004/019/MECV du 07 juillet 2004 portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant des mesures de protection particulière. Il est aussi comme espèce vulnérable sur la liste rouge de l'UICN.

48 Communication personnelle : 19/05/2021 à 8h

49 Les statistiques du recensement de la population de 2019, révèlent que 45 % de la population ont moins 15 ans et environ 75 % vit en milieu rural.

50 Parasites végétaux (*Agelanthus dodoneifolius*, *T. globiferus*, *T. ophiodes*) ; parasites animaux (*Cirina butyrospermi*, *Mussidia*, *Nephopteryx*, *Salebria* sp., *Bractocera*, *Ceratitidis*, *Cerambyx cerdo*, etc.)

pandémique, « *c'est chacun pour soi ; il faut chercher à préserver ses propres intérêts d'abord avant de penser ensemble* »⁵¹.

4.2.2 Incidence économique

La pandémie a plus marqué les pays du nord, grands importateurs des produits du karité (Baldwin et Weder de Mauro, 2020). Et l'impact sur l'occident a eu des répercussions sur le marché de ces produits au Burkina Faso qui est tiré essentiellement par le marché de l'export (environ 90 % des amandes est exporté) avec de gros acteurs comme AAK, BLC, 3FI Ltd, L'Occitane, Olvéa, etc. L'arrêt ou la réduction de la demande de ces gros acheteurs a impacté par ricochet l'amont de la chaîne de valeur du karité.

En effet, le beurre et les amandes importés par les pays occidentaux sont utilisés dans la production de produits cosmétiques et de la stéarine qui entre dans la fabrication du chocolat. Mais la pandémie a modifié le comportement des consommateurs ; ce qui a eu un impact significatif sur la rentabilité des industries de biens de consommation, y compris l'industrie chocolatière⁵². Les firmes qui n'ont pas pu faire de production durant les mois de confinement et disposant toujours de grands stocks d'amandes ou de beurre de karité, ont suspendu les commandes de ces produits venant du Burkina Faso et d'ailleurs, entraînant ainsi une stagnation de la demande.

Les organisations et coopératives paysannes qui collectent pour AAK, l'Occitane, Olvéa ou autres multinationales, se retrouvent avec des volumes importants non livrés. Ceci joue sur les prix (à la baisse) et les capacités de stockage de ses structures paysannes. Le marché étant pourtant très exigeant en terme de qualité, il est difficile pour les femmes en milieu rural d'avoir des stocks d'amandes et de beurre de karité qui maintiennent leurs propriétés et leur qualité sur une longue durée.

Sur la demande mondiale en amandes et beurre de karité, la COVID-19 a favorisé une pression sur les prix⁵³ entraînant ainsi une réduction des

51 Communication personnelle : 14/06/2021 à 16h

52 SHEA 2021 CONFERENCE: Demand Perspectives in the Era of COVID-19; 27 avril 2021

53 Pression à la baisse sur le marché international et à la hausse sur le marché local car l'offre des huiles raffinées importées a diminué.

Récit N°5 :

« ... ; quand l'économie dans les pays du nord se trouve confrontée au chômage, à la perte d'emplois et de revenus, à l'incertitude, il y a certains produits qui ne sont plus de nécessité entraînant ainsi la réduction de leur consommation. Le marché du chocolat par exemple a beaucoup diminué ainsi que celui des produits cosmétiques. Avec la perte des revenus, une contraction sur certains segments est constatée à cause de l'incertitude. Toutefois, la contraction sur le marché du chocolat est assez contenue parce que les consommateurs confinés sont stressés et en consomment beaucoup. L'un dans l'autre l'incertitude a créé de la contraction de la demande des amandes et du beurre de karité », ...

Source : 09/03/2021 à 11h

revenus⁵⁴ des femmes de la chaîne de valeur et une déstructuration du modèle économique des petites entreprises paysannes ou organisations paysannes (OP) au Burkina Faso.

A la conférence mondiale du karité, tenue en avril 2021, il est ressorti que la perspective de la demande des produits à base de karité est affectée par la durée de vie de la pandémie⁵⁵.

Les OP fonctionnent, ravitaillent leur clientèle, et excellent en offrant des services rémunérateurs à leurs membres pour la plupart composés de femmes.

L'incidence⁵⁶ de la pandémie sur la trésorerie⁵⁷ de ces OP a engendré des ruptures de fidélité et de confiance des clients, car certaines ont eu (ou ont encore) des difficultés pour honorer leurs engagements. Etant donné que dans le

54 La demande mondiale importante et plus rémunératrice a baissé au profit de la demande locale très infime.

55 SHEA 2021 CONFERENCE: Demand Perspectives in the Era of COVID-19; 27 avril 2021.

56 Avec l'incertitude les clients sont réticents à faire des avances aux OP, et les institutions de finance aussi à leur octroyer des prêts. Alors que les femmes travaillent lorsqu'elles sont payées cash.

57 Elles n'ont pas de trésorerie consistante pour amortir le choc, désintéresser les membres et satisfaire la clientèle encore présente, en attendant le retour à la norme du marché du karité.

Récit N°6 :

« ..., par exemple la majeure partie de ces gros acheteurs qui sont sur des marchés de niches, prennent du beurre conventionnel et aussi du équitable ou carrément du bio. Le beurre bio comme l'équitable ont un certain nombre d'exigences en matière de qualité. Aussi, le taux d'acidité joue beaucoup dans les produits cosmétiques ; plus les amandes durent, plus le taux d'acidité augmente. La qualité des amandes n'est plus la même lorsqu'elles ne sont pas systématiquement bouillies au bout de 3 ou 4 jours. Alors que les femmes collectent et vendent lorsque le prix est intéressant sur le marché... ».

Source : 09/03/2021 à 11h

Récit N°7:

« Moi j'étais obligé de fermer mon magasin qui est au port sec. Tu es là, y a pas de marché, les services des impôts nous taxent. Il faut payer..., j'avais au moins une trentaine de saisonniers, ils sont là, ça fait pitié, j'étais obligé de fermer. J'ai licencié tout le monde, j'ai fermé, je suis venu m'asseoir à Ouaga... »

Source : 08/03/2021 à 8h30

système OHADA⁵⁸, l'OP fonctionne comme une coopérative, c'est-à-dire avec un capital social, si elle accumule des pertes⁵⁹, cela déstructure son capital social pouvant induire sa dissolution.

Par ailleurs, il y a le risque de pertes de réseaux d'affaires et partant des pertes de revenus pour les femmes et de devises pour le pays. Aussi, à cause de la situation sanitaire actuelle, les institutions de finance et de crédit deviennent de plus en plus méfiantes quant au financement dans le secteur de l'agroalimentaire. « *Nos lettres de crédit trouvent difficilement de financement* ⁶⁰ ».

4.2.3 Plan social

La femme, colonne du bien-être familial en milieu rural, tire son revenu des biens et services que lui offre la nature. Malheureusement, la COVID-19 et l'insécurité ont contraint beaucoup d'OP et coopératives à majorité féminines du secteur du

58 Questions relevant du droit des affaires, et regroupées dans différents Actes uniformes des 17 pays qui le composent avec le siège basé à Yaoundé (Cameroun).

59 Il y a des OP qui sont endettées parce qu'elles ont pris des avances-client et n'ont pas pu honorer leurs contrats ou contracté des prêts bancaires et n'ont pas travaillé/vendu ou encore elles n'ont pas été payées par leur clientèle.

60 Communication personnelle : 10/03/2021 à 10h52

Récit N°8

« ... si tu signes un contrat alors que tu ne peux pas avoir de l'argent pour travailler ... ; Par exemple, je suis allée négocier avec la banque, elle me demande une maison à trois niveaux. Je leur ai dit, si j'avais ça, j'allais vendre et puis travailler avec mon argent cache, oui ! Dans les autres pays ce n'est pas comme ça ; mais ici là, c'est compliqué. Et puis, maintenant les acheteurs disent que notre pays-là, c'est un pays à risque. Ils ne veulent plus signer les contrats avec nous, on ne sait pas sur quel pied danser. Les autorités ne nous aident pas, à l'extérieur nous sommes indexés ; que faut-il faire !? »

Source : 04/03/2021 à 15h06

karité au chômage ou à la dissolution. Certaines⁶¹ qui s'étaient endettées pour mener leurs activités se sont retrouvées avec des amandes non vendues, sans preneur potentiel et un crédit à rembourser. Ces dernières ont perdu leur autonomie financière car leurs économies et fonds de roulement sont utilisés pour rembourser l'emprunt bancaire. Aussi il y a ces femmes qui ayant contracté des avances/prêts auprès de leur OP, n'ont pas pu collecter assez d'amandes ou ont subi la baisse des prix d'achat, et donc se sont retrouvées en situation de déficit.

Pourtant, certaines OP exercent des pressions énormes sur leurs membres, allant jusqu'à des menaces, parce qu'elles aussi ont contracté des avances auprès de leurs clients ou des crédits bancaires. De ce fait, certaines femmes vivent avec la hantise de se voir dessaisies de leur matériel de travail (marmites et autres équipements). La baisse de la production ayant entraîné une

61 L'exemple de REKAF, de Karitis, de Liza export, etc.

Récit N°9

... « J'ai hypothéqué ma maison (mon domicile) pour avoir le prêt, mais présentement les huissiers sont à mes trousses parce que l'échéance est dépassée et je n'arrive pas à payer la dette. Ce n'est pas ma faute, avec la COVID-19 nos clients ont accusé un retard dans le paiement de nos factures, du coup j'ai rien pour rembourser le prêt, ni pour payer les femmes. Il y a eu des femmes qui se sont dites que j'ai détourné leur argent. Elles se sont plaintes et sont même allées chez les « koglweogo (groupes d'auto-défense et de Milice) ». Le 22 octobre 2020, ces derniers ont fait une descente chez moi pour me prendre (Je ne peux jamais oublier cette date). La honte, ma fille ! Les voisins sont sortis... Fort heureusement ils ont compris lorsque je leur ai expliqué ce qui se passe et pourquoi les membres ne sont pas encore payés. C'est alors qu'ils sont repartis. » ...

Source : 08/03/2021 à 8h30

baisse de revenus des femmes, celles-ci avaient moins de marge de manœuvre pour contribuer à certaines dépenses familiales comme par exemple la scolarisation des enfants. Ces femmes comptent en effet sur les revenus générés par leurs activités de collecte ou de transformation des produits forestiers non ligneux pour cela.

En outre, les pesanteurs socioculturelles contribuent à rendre les femmes plus vulnérables. En effet, les femmes en milieu rural n'ont pas de droit de propriété sur la terre. Ainsi, elles peuvent ramasser les amandes de karité ou autres fruits comme les gousses de *Parkia biglobosa* (nééré) dans les champs de leurs conjoints mais moyennant souvent une contrepartie en argent après la vente des produits. Par ailleurs, certaines traditions, comme en pays gourounsi, interdisent la cueillette certains jours de la semaine notamment le vendredi.

5 Opportunités et défis pour les actrices du karité

Les acteurs de la chaîne de valeur du karité ont adopté des mesures de riposte et d'accompagnement pour atténuer et/ou internaliser les vulnérabilités engendrées par l'insécurité et la COVID-19. Malgré les impacts générés par cette double-crise, des opportunités se présentent toujours à la filière karité mais des défis restent à relever.

5.1 Mesures de riposte et d'accompagnement

Trois types d'acteurs de la filière karité sont considérés :

Les actrices directes

Les femmes de la chaîne de valeurs du karité ont adopté quelques mesures d'adaptation au contexte actuel et de protection de leurs vies. Parmi celles-ci, il est retenu :

- La reconversion des actrices de la production du beurre de karité à la production de gel hydro alcoolique, de savon, de produits cosmétiques, etc. L'ABNORM a accompagné certaines actrices dans la certification de leur gel hydro alcoolique ;
- Dans les localités à faible influence du terrorisme, les femmes s'organisent pour la collecte groupée et souvent se font accompagner par des hommes ;
- La technique de brulis est pratiquée pour éliminer les zones potentielles de refuge des terroristes en forêt et dans les périphéries des villages ;
- L'adoption de l'utilisation des services de transactions financières des réseaux de téléphonie mobile a permis aux productrices et transformatrices d'acheminer les amandes et le beurre de karité vers les pôles de collecte et/ou les villes commerciales ;

- Certaines actrices de la distribution recourent à la sous-traitance pour satisfaire leur clientèle encore en activité.

L'Etat

L'Etat burkinabè a entrepris une vaste campagne de sensibilisation sur les gestes barrières, créé une cellule de coordination et de suivi de l'évolution de la pandémie et mis en place des mesures restrictives. Il a également adopté 14 mesures fiscales et d'accès au financement, 4 mesures d'accompagnement pour les entreprises en difficulté, 13 mesures sociales d'accompagnement et 5 mesures de soutien à la relance de l'économie⁶² (voir Tableau 1). En outre, des mesures d'allègement ont été mises en place. Il s'agit du Fonds de Relance Economique COVID-19 (FRE COVID-19) pour soutenir l'entrepreneuriat. C'est un outil de financement mis en place en 2020 suite à l'apparition de la pandémie au Burkina Faso afin d'accorder des crédits à un taux d'intérêt réduit, soit 3,5 % au lieu de 10 %, aux PME, de même qu'aux très petites entreprises dont les activités sont impactées par les conséquences de la crise sanitaire. Deux comités de gestion et de suivi de ce fonds ont été mis en place. Le premier⁶³ a assuré la gestion des demandes de financement des entreprises

62 (PNUD, 2020)

63 Composé du : Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement ; Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ; Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes ; Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la sécurité routière ; Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire ; Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ; Maison de l'Entreprise du Burkina Faso ; Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Burkina Faso.

Tableau 3 : Mesures prises par l'Etat burkinabè pour limiter la propagation de la COVID-19

Mesures	Contenu
Mesures fiscales & d'Accès au financement	<ul style="list-style-type: none"> • Remise des pénalités et amendes exigibles • Suspension des opérations de contrôle sur place à l'exception de cas avérés de fraudes • Exemption de la contribution des micro-entreprises du secteur informel • Exonération des taxes et droits de douane sur les produits pharmaceutiques, les consommables médicaux et équipements entrant dans le cadre de la lutte contre le coronavirus • Exonération de la TVA sur la vente des produits utilisés dans le cadre de la lutte • Report de la limite de paiement de la taxe sur les véhicules à fin juin 2020 • Délivrance des attestations de situation fiscale aux entreprises non en règle de leurs obligations fiscales jusqu'au 30 juin 2020 • Suspension de la taxe patronale d'apprentissage sur les salaires au profit des entreprises du secteur du transport des personnes et de l'hôtellerie • Suspension des poursuites en matière de recouvrement des créances fiscales et de la perception du minimum forfaitaire pour les Etablissement relevant du secteur du transport des personnes, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme • Réduction de 25 % de la patente au profit des entreprises du secteur du transport des personnes, de l'hôtellerie et du tourisme • Application d'un taux réduit de TVA de 10 % au secteur de l'hôtellerie et de la restauration • Suspension des charges et taxes imposables à l'organisation des activités culturelles • Annulation des pénalités de retard dans l'exécution des marchés publics au niveau de l'Etat central et des collectivités territoriales • Remises d'impôts directs dans le cadre d'un examen individualisé de demandes et ce pour les cas extrêmes
Accompagnement des entreprises en difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Report d'échéances pour les entreprises qui en font la demande • Répercussion de la baisse du coût de ressources de la BCEAO sur les taux d'intérêts de crédits à la clientèle, dans le cadre des réaménagements de crédits aux entreprises résidentes • Utilisation de la subvention de l'Etat à la presse privée pour accompagner le secteur • Réduction de 50 % au titre de l'année 2020, du paiement de la redevance TNT pour les télévisions et des redevances ARCEP^a pour les organes de presse de radiodiffusion
Mesure sociales d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des factures d'eau de la tranche sociale, et la gratuité de la consommation au niveau des bornes fontaines • Prise en charge des factures d'électricité pour les couches sociales utilisant des branchements de 3 ampères monophasés • Rabattement des factures d'électricité de 50 % pour les couches sociales utilisant des branchements de 5 et 10 ampères monophasés • Annulation des pénalités sur les factures de la SONABEL et de l'ONEA • Réduction de 50 % du coût des kits scolaires dans le cadre du projet Solar Home System pour les ménages vulnérables • Réactivation des boutiques témoins de la SONAGESS • Sécurisation des stocks de produits de grande consommation, en concertation avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et le contrôle économique renforcé des prix sur le territoire national • Suspension des loyers dans les marchés et yaars fermés • Suspension des droits de place dans les marchés et yaars fermés • Prise en charge des factures d'eau et d'électricité dans les marchés et yaars fermés • Prise en charge des frais de gardiennage dans les marchés et yaars fermés • Don de vivres aux personnes vulnérables des marchés et yaars fermés à travers leurs faitières • Gratuité du stationnement pour les taxis des marchés et yaars fermés

Voir page suivante

Tableau 3. Suite

Mesures	Contenu
Mesures de soutien à la relance de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un fonds de relance économique-COVID-19 des entreprises en difficulté d'un montant de 100 milliards FCFA • Acquisition d'intrants agricoles et d'aliments pour bétail pour le soutien à la production vivrière et pastorale d'un montant de 30 milliards FCFA • Instauration d'un fonds de solidarité au profit des acteurs du secteur informel, en particulier pour les femmes, pour la relance des activités de commerce des légumes et fruits, d'un montants de 5 milliards FCFA^b • Financement de la recherche sur les maladies infectieuses et production de médicaments pour un montant de 15 milliards FCFA • Poursuite de règlement de la dette intérieure

a Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

b Ce Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) pour la période de 2020 à 2021 vient faciliter le financement des femmes dont les activités subissent les effets pervers de la COVID-19

du système bancaire et le second⁶⁴ la gestion des demandes de financement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et des Fonds Nationaux de Financement (FNF).

Le Gouvernement burkinabè a également accordé des subventions diverses et autorisé la création d'agréments pour la commercialisation.

Les structures de Recherche et les organismes non gouvernementaux

Il n'y a pas eu de programme spécifique de recherche orienté sur la ressource karité et ses attributs. Les financements alloués à la recherche sont majoritairement axés sur les maladies virales. Avec la COVID-19, le contrôle de la qualité des amandes et beurre de karité, surtout bio, a été impacté parce que les OP ne le faisait plus faute de production, de financement ou de projets⁶⁵. En effet la majorité d'entre elles n'effectue ces contrôles que dans le cadre d'un projet ou d'un programme. Malgré l'accompagnement des projets, les capacités des acteurs sont encore insuffisantes et ces derniers n'arrivent pas à respecter les cahiers des charges.

64 Composé du : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ; Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ; Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social ; Fonds National de la Finance Inclusive ; Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ; Agence pour le Financement et la Promotion des PME ; Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés ; Centre de gestion agréé.

65 Communication personnelle : 19/03/2021 à 9h

Récit N°10

« Les OP attendent toujours que ce soit dans le cadre d'un projet pour faire leurs contrôles qualité, elles ne veulent pas sortir leur argent. Pourtant c'est difficile de stabiliser les corps gras. Si le beurre est de bonne qualité, la dégradation est lente. Mais hélas ! Avec l'insécurité, par exemple les acteurs de l'Est faisaient parvenir les produits au Laboratoire de l'institut (IRSAT) dans le cadre de la mise en œuvre...

Aussi pour les questions liées aux normes, individuellement, les entreprises ne viennent pas en solliciter. Celles qui viennent sont accompagnées soit par un projet soit par un programme. »

Source : 19/03/2021 à 10h

« A titre d'exemple, avec le Programme Diagnostic, accompagnement et contrôle de qualité à l'Est (VALPAPE), les acteurs de l'Est faisaient parvenir les produits aux Laboratoire à cause de l'insécurité.

Malgré les restrictions et entraves engrangées par la COVID-19, le coût de la normalisation du beurre de karité demeure fixé à 15 000 FCFA et celui de la certification, minimal de 200 000 FCFA, croît avec la taille (nombre d'employés) de l'entreprise »⁶⁶.

La Direction générale en charge de l'économie verte en collaboration avec ICCO corporation a mis en place une boîte à images pour sensibiliser les femmes exploitantes des produits forestiers non ligneux dont les produits du karité.

66 Communication personnelle : 28/05/2021 à 10h

Les multinationales

Au Burkina Faso, la majorité des multinationales qui interviennent dans la filière karité est implantée dans l'Ouest du pays où les attaques terroristes sont moindres comparativement à l'Est et au Nord du pays. De ce fait, l'insécurité a jusqu'alors eu un impact presque nul sur le déroulement des activités de ces sociétés. Par contre, la pandémie de Covid-19 est venue ralentir et perturber le déroulement de leurs programmes d'activités. Le confinement instauré dans les pays du Nord qui abritent leur clientèle, la fermeture des frontières terrestre et aérienne et la mise en quarantaine des villes ayant enregistré des cas de malades de COVID-19, sont parmi les mesures qui ont impacté négativement ces multinationales du karité. C'est le cas par exemple avec Olvéa qui a subi des délais de livraison rallongés, la régression de sa production bio, des retards de signature de contrat, etc. les affiches de sensibilisation, la mise en place des dispositifs de lavage des mains, la mise à disposition des gels hydro alcooliques et des bavettes, les boîtes à images, les formations pour la fabrication du gel et du savon.

5.2 Opportunités et défis

Nonobstant le contexte défavorable de la double crise sécuritaire et sanitaire pour la filière karité du Burkina, il existe des opportunités et des atouts dont les acteurs peuvent se saisir pour relever les défis posés.

5.2.1 Opportunités

Les opportunités encore présentes pour les actrices du karité sont entre autres :

- **Un beurre de karité recherché dans l'industrie du chocolat et celle du cosmétique** : meilleur substitut au beurre de cacao, le beurre de karité est riche en acide stéarique (estimé à 45 %) et en triglycéride (SOS) (estimé à 40 %) ⁶⁷ ;
- **Un accroissement de la valeur marchande des amandes de karité** : sept ans auparavant, le kilogramme d'amandes sèches était estimé à 100 FCFA. De nos jours, quoique le prix soit variable et fonction de la production annuelle, la moyenne est de 200 FCFA/kg. En

2018, en début de campagne, la valeur était à 175 FCFA/Kg et en fin de campagne elle est passée à 325 FCFA contre 175 FCFA et 185 FCFA respectivement pour 2020 ⁶⁸.

- **Un potentiel de production élevé** : seulement 32 % du potentiel de production annuelle, estimé à 1 250 000 tonnes d'amandes, est exploité au Burkina Faso. Le peuplement à l'échelle nationale est estimé à environ 305 401 000 pieds d'arbres, avec une densité moyenne nationale de 11,49 pieds à l'hectare ⁶⁹ ;
- **Une dynamique de plaidoyer en marche pour développer des alternatives de valorisation de l'arbre et des produits du karité** : la contribution du karité au bien-être socio-économique, nutritionnel et sanitaire des populations a suscité un regain d'éveil de conscience et d'intérêt des acteurs politiques et des partenaires qui se mobilisent pour accompagner le développement de la filière ;
- **Un prix du beurre de karité rémunérateur comparé aux huiles raffinées** : sur le marché local, 1 kg de beurre de karité coûte entre 1 750 FCFA et 2 000 FCFA (environ 2,67 euros) contre environ 1 000 FCFA pour 1 l d'huile ⁷⁰ alimentaire sur le marché local. La technologie pour fractionner le beurre de karité n'est pas encore implémentée au Burkina.
- **La valorisation d'autres PFNL** : exemple avec les graines fermentées de néré (*Parkia biglobosa*) communément appelées « Soumbala » ;
- **Le développement du e-commerce** : permet une meilleure visibilité des produits du karité du Burkina par le reste du monde ;
- **L'existence d'un Secrétariat permanent du conseil national pour la promotion de la femme** : en tant que structure technique/ d'exécution assurant la promotion du genre dans les différents ministères étatiques, il promeut, entre autres, l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles par le développement du leadership, des activités génératrices de revenus, de l'entrepreneuriat, ...
- **Les chartes de bonne gouvernance** : établissent les fondements déontologiques et les bonnes

68 Communication personnelle : 10/06/2021 à 15h

69 (IFN 2, 2015)

70 Huile Savor (produite par SN-Citec au Burkina Faso), huile Dinor (produite par l'entreprise Sania en Côte d'Ivoire) et l'huile Aya (produite par la société africaine de raffinage, Sarci en Côte d'Ivoire)

67 (Maranz et al. 2004 cités par MECV ; 2009)

pratiques pour un meilleur engagement des acteurs dans chaque maillon/organisation professionnelle ; facilitent la transparence et la responsabilité nécessaires de la part des acteurs dans leurs activités pour une bonne gouvernance de la filière depuis la ressource arbre à karité.

5.2.2 Défis

Dans le contexte de l'insécurité et de la COVID-19, les principaux défis que les acteurs de la filière karité doivent relever sont :

- **Le renforcement des capacités des acteurs** en matière de transformation des amandes de karité conformément aux normes internationales requises ;
- **Le développement d'équipements de transformation** adéquats et performants pour relever le niveau de la production. Aussi, encourager le bien-fondé de l'aménagement des sites de production sécurisés et hygiéniques ;
- **L'appui à la recherche sur le karité** : Des structures publiques (par ex. INERA, CNSF, IRSAT) et privées (par ex. AAK) mènent des recherches sur le karité. Le centre de recherche CRAAK, initié par AAK, est dédié aux recherches sur l'arbre à karité. Ces efforts ne sont pas encore suffisants et doivent être renforcés ;
- **La pérennisation de la ressource** : Le vieillissement des parcs à karité conjugué à la régénération insuffisante du karité et à la dégradation continue des ressources forestières et arborées mettent à risque la filière karité du Burkina sur le long terme si des programmes conséquents de restauration et de domestication du karité ne sont pas mis en oeuvre ;
- **Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des OP** : Avec la fragilisation du modèle économique des OP causée par les conséquences de la pandémie de COVID-19, l'engagement des membres pose problème, ce qui perturbe leur fonctionnement avec des risques de déstructuration à terme ;
- **La fixation des prix des amandes et du beurre de karité** : L'Etat devrait fixer un prix minimum d'achat avant la campagne de collecte comme c'est le cas avec le coton pour éviter que les productrices, les plus nombreuses et les plus vulnérables dans la filière karité, ne soient spoliées par les acteurs plus puissants des maillons en aval ;
- **La revalorisation du rôle des femmes dans la filière par la captation d'une plus grande plus-value au niveau local** : « Les femmes sont les grandes actrices de la filière mais en réalité elles sont les ouvrières »⁷¹ ;
- **La remise en cause de la sécurité du marché à l'export** : La capacité des acteurs à fournir et à maintenir dans la durée le niveau de qualité et de quantité des produits (amandes et beurre) demandé par le marché doit être restaurée. La labellisation des produits du karité du Burkina est un facteur déterminant à cet égard ;
- **La viabilité des petites unités artisanales de transformation du karité** : Avec la contraction et l'incertitude du marché, et ne disposant pas de trésorerie suffisante, ces petites unités courent le risque de se faire évincer du système par les multinationales du karité qui sont plus résilientes face à ces chocs ;
- **Les pesanteurs socio-culturelles dans certaines localités qui freinent le développement de la filière** : Un exemple patent est relevé dans la Boucle du Mouhoun où l'exploitation familiale est prédominante et où le ramassage des noix de karité est privilégié au détriment des activités de transformation du fait de ce facteur⁷² ;
- **La disposition de fonds de roulement** : La production des amandes et du beurre de karité nécessite beaucoup de trésorerie. Avec la contraction et l'incertitude du marché, certains clients des OP sont réticents à leur octroyer des avances de campagne parce qu'ils n'ont plus confiance. Du coup ces OP qui n'ont pas l'habitude de contracter des crédits bancaires, se retrouvent sans trésorerie suffisante pour mener leurs activités. C'est toute la problématique de l'accès des femmes au crédit et de l'autonomisation financière des acteurs de la filière qui est posée. La TFK est en négociation avec le gouvernement du Burkina pour instaurer le prélèvement d'une Contribution forfaitaire obligatoire (CFO) sur les exportations des amandes et beurre de karité au profit des acteurs de la filière ;
- **Le caractère informel sur secteur**, difficilement compatible avec le niveau de professionnalisme exigé sur le marché de l'export : Le b.a.-ba de

71 Communication personnelle 08/03/2021 à 8h30

72 Communication personnelle : 19/03/2021 à 9h

l'entrepreneuriat et de la gestion d'entreprise manque à la grande majorité des acteurs de la filière ;

- ***La mise à disposition de statistiques fiables sur la filière karité :*** Les données existantes sur la filière karité (acteurs, produits, prix, quantités, etc.) sont lacunaires et pas toujours

à jour. Elles sont cependant nécessaires pour l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et programmes cohérents et efficaces de développement de la filière, autant par les acteurs étatiques que par les acteurs directs et leurs partenaires.

6 Analyse des effets potentiels de la double crise

L'appréciation des effets potentiels de la double crise sanitaire (pandémie de la COVID-19) et sécuritaire (attaques terroristes) sur la filière karité au Burkina Faso se base sur les perceptions des acteurs interviewés. Trois scénarios ont été considérés en fonction de la durée de la pandémie de COVID-19 et des mesures adoptées pour limiter sa propagation. Ils sont catégorisés selon les trois horizons de temps suivants : (i) un scénario de court terme, qui couvre la période durant laquelle des mesures de confinement et de mise en quarantaine ont été appliquées au Burkina Faso, soit quelques mois ; (ii) dans le second scénario (moyen terme), la durée de la pandémie se prolonge sur une campagne de production d'amandes et de beurre de karité à partir de la date du premier cas de COVID-19 confirmé au Burkina Faso ; (iii) dans le troisième scénario (long terme), la durée de la pandémie se prolonge au-delà d'une campagne de production d'amandes et de beurre à partir de la date du premier cas de COVID-19 confirmé au Burkina Faso.

Récit N°11:

« ..., Même quand on dit qu'il y a des accompagnements/aides, c'est politisé. Ils connaissent qui travaille et qui ne travaille pas. Au regard de tout ce qu'on va te demander de fournir pour avoir cet accompagnement, tu n'oses pas aller. J'ai voulu postuler, mais je n'ai pas pu ; ce n'est pas parce qu'on n'a pas de projet... Aussi, l'inquiétude est que, si tu prends le crédit, et que tu n'arrives pas à obtenir de commandes, alors qu'il faut rembourser le prêt, tu fais comment ?

... Les actions publiques sont en réalité plus de publicité que d'actions... »

Source : 10/03/2021 à 10h52

6.1 Court terme

Pendant les mois de confinement au Burkina Faso, l'Etat a instauré le fonds de solidarité d'un montant de 5 milliards FCFA comme mesures de soutien à la relance de l'économie, au profit des acteurs du secteur informel, et en particulier pour les femmes. Mais pour certaines actrices, cette aide n'a pas profité à toutes à cause des conditions d'octroi « assez complexes » qui ont constitué une barrière à l'accès à ce fonds pour beaucoup d'entre elles.

Par ailleurs, nombre de femmes de la filière ont arrêté de travailler parce qu'elles ne pouvaient pas se réunir pour la production groupée. En effet, les restrictions mises en place le 23 mars 2020⁷³ par décret et prolongées le 5 avril de la même année ainsi que la mise en quarantaine le 27 mars 2020 des villes ayant enregistré au moins un cas de COVID-19⁷⁴ ont impacté négativement les acteurs des filières agricoles dont ceux du karité. Aux mesures d'interdiction d'entrée et de sortie des villes infectées⁷⁵ s'est ajouté l'instauration du couvre-feu⁷⁶ qui a ralenti entre autres la conduite des activités de distribution d'amandes et de beurre de karité et/ou de transformation des amandes en produits dérivés. « *Les femmes sont souvent obligées de fermer la porte et travailler à l'intérieur pour*

73 Arrêté N°2020-021/PM/CAB du 23 mars 2020 portant restriction temporaire de libertés au titre des mesures spéciales de réduction de la propagation de la COVID-19

74 Aa.com.tr ; Burkina Faso : levée de quarantaine dans les villes touchées par le Covid-19 (05/05/2020) ; consulté 31/05/2021 ; Décret N° 2020-0240 PRES/PM/MS/MDNAC/MESCU/MINEFID du 30 mars 2020 portant mise en quarantaine des villes ayant au moins un cas positif de COVID-19

75 BBC News, Covid-19 : le Burkina assouplit le confinement, publié le 5 mai 2020, (consulté 31 /05/2021)

76 Décret N°2020-0215/PRES du 21 mars 2020 portant instauration d'un couvre-feu (2 mois)

Récit N°12:

« J'avais un projet avec la BAD et la Banque mondiale sur la certification des parcs (depuis l'arbre à karité jusqu'au produit fini). C'était la dernière phase avant le décaissement, et la pandémie s'est déclenchée. Elles m'ont demandé de continuer le projet sans tenir compte de leur financement.... Les études étaient déjà finies avec le financement de la Banque mondiale et de la BAD ; il restait seulement la phase de mise en œuvre du projet.... Cette année la Banque mondiale est revenue, et nous sommes en train de sélectionner 30 communes pour le lancement. Ça fait un an de perdu... »

Source : 10/03/2021 à 10h52

ne pas être vues par la patrouille policière. Et, des employeurs ont dû remercier certaines parce qu'il n'y avait plus de trésorerie pour assurer leur paie à la fin du mois »⁷⁷. Ce qui par conséquent a entraîné une baisse des revenus des femmes du secteur et donc une baisse de leur capacité à s'acquitter de certaines charges financières.

Cette période a aussi connu la suspension et même la résiliation de certains contrats avec des partenaires.

D'autres mesures réglementaires⁷⁸ ont en outre été adoptées pour contenir la propagation et gérer les effets de la pandémie (Cf. Tableau N°2).

La suspension de la tenue des foires internationales ainsi que le ralentissement de la circulation des biens, des personnes et des marchandises causées par la pandémie et l'insécurité au niveau national ont freiné les efforts de développement et partant, la conquête des marchés extérieurs.

La pandémie a également impacté les deux dernières éditions (13^e et 14^e) de la conférence internationale du karité organisées par l'Alliance Globale du karité (AGK) les 6-8 avril 2020 et

27-29 avril 2021⁷⁹, respectivement. La première s'est penchée sur les solutions de développement durable de la filière et a connu la participation de plus de 400 participants issus de 26 pays⁸⁰. La seconde s'est intéressée à l'avenir du karité et la résilience des communautés productrices ; elle a enregistré plus de 500 participants pour la plupart en ligne issus de 52 pays. Ces conférences ont dû être organisées en ligne du fait des mesures anti COVID-19 en place à travers le monde.

Toutefois, en milieu rural (villages), où la majorité des productrices de karité est basée, la réalité observée est que la routine de leurs activités quotidiennes n'a pratiquement pas été influencée par la COVID-19 mais plutôt par l'insécurité pour les villages situés dans les zones à risque d'attaques terroristes.

6.2 Moyen terme

Dans le moyen terme, « *les individus se réadaptent à d'autres activités temporaires ou palliatives ; des reconversions professionnelles sont observées* »⁸¹. Cependant, le risque sécuritaire et sanitaire ainsi que l'indisponibilité de fonds de roulement pour les OP entravent les activités de collecte, de production groupée et de distribution à grande échelle. L'accès limité aux marchés à cause d'une probable mise en quarantaine des villes et de la fermeture prolongée des frontières, réduit considérablement les revenus (pouvoir d'achat) des femmes, accentuant la vulnérabilité de beaucoup d'entre elles. « *La pandémie a contraint une grande partie des femmes de la chaîne de valeurs du karité à un état de paupérisation* »⁸² ; « *il n'y a plus d'organisation de foires aussi bien au niveau national qu'international pour la promotion de la filière* »⁸³. Malgré tout, la pandémie a suscité des réflexes en faveur de prise d'initiatives, d'innovation et d'investissement localement.

77 Communication personnelle : 10/03/2021 à 10h52

78 Hakilitimes.com : Gestion juridique de la COVID-19 au Burkina : l'analyse assez critique d'un Think Tank (22/04/2020), consulté le 31/5/21

79 matinlibre.com/2021/05/03/alliance-globale-du-karite-conference-internationale-2021-lavenir-du-karite-ey-la-resilience-des-communauts-preoccupent ; consulté le 06/07/2021

80 zoomagro.com/index.php/tag/conference-karite-2020 ; consulté le 06/07/2021

81 Communication personnelle : 19/05/2021 à 17h

82 Communication personnelle, 08/03/2021 à 8h30

83 Communication personnelle : 10/03/2021 à 10h52

6.3 Long terme

Au-delà d'une campagne agricole, la pandémie et l'insécurité vont impacter la production nationale à la baisse⁸⁴. Une dégradation de l'économie nationale s'en suivra due à la baisse des devises générées par l'exportation des produits du karité⁸⁵, qui occupent le quatrième rang des produits d'exportation.

La crédibilité des OP vis-à-vis de leurs partenaires commerciaux pourrait être remise en cause. En effet, *« le client peut comprendre qu'en première année de crise l'OP ait du mal à livrer le volume et la qualité demandés, ce qui peut d'ores et déjà susciter un problème de renouvellement de contrat. Si cette inefficacité à remplir les clauses du contrat devient répétitive au fil des ans, le partenaire pourrait aller chercher une meilleure collaboration ailleurs »*⁸⁶.

Il sera donc difficile pour les productrices de maintenir et de sécuriser leurs parts de marché extérieur si la situation d'insécurité au Burkina conjuguée aux conséquences des mesures de lutte contre la propagation de la COVID-19 sur l'économie mondiale devait perdurer. La mise au point et l'administration à grande échelle de vaccins anti COVID-19 en cours vont certainement permettre de réduire progressivement les effets négatifs spécifiques aux mesures de lutte contre la propagation de la pandémie. Par contre, il est probable que l'insécurité liée aux attaques terroristes vont avoir des effets plus durables sur les actrices du maillon production dans les régions concernées et, par ricochet, sur les autres maillons de la filière karité du Burkina. A terme, l'industrie du karité n'échappera pas aux exigences de certification de la durabilité après la pandémie de COVID-19⁸⁷.

84 La chance est que les zones de production ne sont pas sous forte influence du terrorisme

85 (Thiombiano B. A., Traoré J., A. 2020)

86 Communication personnelle : 09/03/2021 à 11h

87 SHEA 2021 CONFERENCE: Demand Perspectives in the Era of COVID-19; 27 avril 2021

7 Conclusion et recommandations

L'étude s'est intéressée à l'insécurité, présente au Burkina depuis quelques années, et à la pandémie de COVID-19, plus récente, en tant que facteurs additionnels de vulnérabilité de la filière karité du Burkina Faso. Une attention particulière a été accordée aux femmes productrices d'amandes et de beurre de karité, qui non seulement représentent la majorité des acteurs de la filière (environ 90 %) mais aussi sont les plus vulnérables.

Il ressort de l'analyse des informations recueillies que l'insécurité affecte plus directement que la pandémie les actrices du maillon production dans les régions du pays à fort risque d'insécurité. En revanche, les acteurs des maillons transformation et commercialisation sont davantage impactés par les effets des mesures de lutte contre la propagation de la COVID-19 que par l'insécurité. La crise sécuritaire a réduit, voire annihilé, les possibilités de génération de revenus pour les femmes à travers les activités de ramassage de noix de karité et de production d'amandes et de beurre, aggravant le niveau de pauvreté de beaucoup d'entre elles. Les effets des mesures de riposte à la COVID-19 ont provoqué un ralentissement des activités de transformation et de commercialisation des produits du karité, surtout à l'export, du fait de la contraction de l'économie mondiale qui absorbe environ 90 % des amandes de karité du Burkina. Nonobstant les mesures de soutien aux acteurs économiques adoptées par l'Etat burkinabè, le modèle économique des organisations paysannes intervenant dans la filière karité a été fragilisé, mettant encore plus de pression sur leurs capacités à honorer les engagements pris avec leurs partenaires commerciaux. Nombre de ces OP pourraient voir leurs chances de survie anéanties si l'économie mondiale ne se relevait pas rapidement des effets de la pandémie. Par ailleurs, le défi du maintien de la réputation des produits et des acteurs de la filière du karité du

Burkina à l'international se pose avec plus d'acuité dans ce contexte. Au-delà des acteurs directs de la filière karité, c'est toute l'économie nationale qui serait sensiblement affectée au regard du 4e rang qu'occupe le karité parmi les produits d'exportation du pays.

Au regard des résultats de l'étude, un certain nombre de recommandations sont formulées à l'endroit des acteurs suivants :

Acteurs directs de la filière

- Mieux valoriser et promouvoir les produits dérivés du karité pour la consommation locale ;
- Développer davantage les marchés locaux et régionaux plutôt que globaux ;
- Exiger l'instauration de la contribution forfaitaire volontaire dans la filière karité afin de pouvoir soutenir financièrement les acteurs vulnérables ;
- Cultiver l'action collective plutôt que les initiatives individualistes.

Gouvernement burkinabè

- Assurer avec efficacité son rôle de garant de la sécurité des biens et des personnes et éradiquer le fléau de l'insécurité sur le territoire national ;
- Rendre effectif l'instauration de la contribution forfaitaire obligatoire dans la filière karité pour renforcer durablement les capacités financières des organisations actrices de la filière ;
- Soutenir les initiatives des acteurs nationaux visant à capter plus de valeur ajoutée aux produits du karité localement, notamment l'implantation d'une unité de fractionnement du beurre de karité, dans le cadre d'un partenariat public-privé ;
- Renforcer les capacités des structures de contrôle de la qualité des produits du karité au niveau des standards internationaux.

Institutions de crédit

- Aménager les conditions et les coûts d'accès au crédit pour les femmes productrices d'amandes et de beurre de karité.

Structures de recherche

- Développer un programme de recherche ambitieux et cohérent adressant les défis majeurs auxquels sont confrontés les acteurs de la filière karité, depuis la pérennisation de la ressource jusqu'à la transformation et la mise en marché des produits du karité.

La mise en œuvre de ces recommandations contribuerait à réduire la vulnérabilité des femmes productrices d'amandes et de beurre de karité, et plus généralement l'ensemble de la filière karité, face aux nombreux facteurs de risques et de chocs les affectant, dont la double crise sécuritaire et sanitaire récente. Elle nécessite des efforts et un engagement soutenus de la part de toutes les parties prenantes dans un cadre concerté et coordonné pour plus d'efficacité et d'efficience.

Références

- Acaps, 2020. COVID-19: *Insécurité et éducation au Burkina Faso Situation au début de l'année scolaire*. Rapport ; Séries thématiques sur l'éducation – octobre 2020
- APFNL, 2012. *Etude sur la contribution des produits forestiers non ligneux (PFNL) à l'économie nationale : cas de la filière fruit de l'arbre à karité*. Rapport final, Ouagadougou, Burkina Faso, 68 p + annexes ;
- APFNL, 2016. *Etude sur les aspects socioéconomiques de 9 filières de PFNL au Burkina Faso* ; Rapport ;
- Baldwin R., Weder di Mauro B., 2020. *Mitigating the COVID Economic Crisis: Act Fast and Do Whatever It Takes*. A CEPR Press VoxEU.org eBook. London, UK, 219p.
- Bockel, L., Veyrier, M., Gopal, P., Adu, A., Ouedraogo, A., 2020. *Développement de la filière karité - Principal moteur pro-pauvre de fixation du carbone en Afrique de l'Ouest*. FAO et Alliance Globale du Karité. Accra, Ghana, 48p ;
- CCI-DES, 2019. *Accroître la résilience du secteur privé dans un contexte d'insécurité*. Rapport sur l'Etat du Secteur Privé au Burkina Faso, 80p ;
- CECI, 2015. *Projet Résilience-karité*. Etude de cas ; novembre 2015
- CIR et CCI, 2015. *Stratégie nationale de développement de la filière karité du Burkina Faso 2015-2019*. Document politique, Ouagadougou, Burkina Faso, 118p ;
- CIR, 2015. *Stratégie de développement durable de la filière karité du Burkina Faso, 2015-2019*. Document politique. Ouagadougou, Burkina Faso, 100p + Annexes ;
- Coulibaly N., 2019. *Burkina Faso : « Une attaque de cette ampleur, qui cible délibérément les civils, c'est un phénomène nouveau »*. <https://www.jeuneafrique.com>. 08 novembre 2019.
- Elizenga D., 2019. *Détérioration de la situation sécuritaire au Burkina Faso*. Bulletin Franco Paix, Vol.4, no 3/mars 2019 ; 7p ;
- FAO, 2020. *Burkina Faso : Atténuer l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur la sécurité alimentaire*. Plan de réponse avril-décembre 2020, 20p ;
- Guiro, A., Koné, B., Ouaro, S., 2020. *Mathematical model of the spread of the coronavirus disease 2019 (COVID-19) in Burkina Faso*. Vol.11 No.11 (2020), Article ID:104503, 15p;
- iMMAP & DFS, 2020. *Analyse de la situation / type de crise : épidémie*. Rapport d'étude ; novembre 2020, 52p ;
- Jarry J.P. 2020. *Burkina Faso : COVID-19 et menace terroriste aggravent l'insécurité alimentaire*. Blog créé le 12/05/2020 ;
- Kaboré H., 2018. *Les réformes en cours pour l'amélioration du climat des affaires et la stratégie de promotion des industries de transformation*. In MCIA. Conférence des partenaires du Burkina Faso pour le financement du PNDES », 9 et 10 juillet 2018, Ouagadougou, Burkina Faso, 22 slites ;
- Lenzen M., Li M., Malik A., Pomponi F., Sun Y-Y, Wiedmann T, et al., 2020. *Global socio-economic losses and environmental gains from the Coronavirus pandemic*. PLoS ONE 15 (7): e 02355654. Doi: 10.1371/journal. One. 02355654 ;
- MCIA, 2018. *La promotion des industries de transformation*. Document de synthèse, Ouagadougou, Burkina Faso, 21p ;
- MECV, 2009. *Stratégie nationale de valorisation et de promotion des produits forestiers non ligneux*. Ouagadougou, Burkina Faso, 73p ;
- MEEVCC, 2015. *Plan National d'adaptation aux Changements Climatiques (PNA) du Burkina Faso*. Version principale, Rapport final, Ouagadougou, Burkina Faso, 155 p.
- MEEVCC, 2015. *Second Inventaire forestier national du Burkina Faso*. BKF/015. Rapport
- ODDH, 2020. *Burkina Faso, Risque d'un nouveau Rwanda? Bilan de la Violence au Burkina*

- Faso 04 avril 2015 – 31 mai 2020*. Rapport d'étude, 41p ;
- PNUD, 2020. *Briefing socioéconomique Impacts socioéconomiques du COVID-19*. Rapport pays ; 10p ;
- Rousseau K., 2016. *Political ecology du karité : relations de pouvoir et changements sociaux et environnementaux liés à la mondialisation du commerce des amandes de karité. Cas de l'Ouest du Burkina Faso*. Thèse de Doctorat en Sciences de l'environnement. Montpellier : Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech), 2016, 204p +Annexe ;
- Surico, P., Galeotti, A., 2020. *The economics of a pandemic: the case of COVID-19*. London Business School, p. 93;
- Thiombiano A., Traoré J.A., 2020. *Impacts socio-économiques potentiels du COVID-19 au Burkina Faso*. Rapport d'étude, CEDAM Bulletin N°002-Bis, 23p ;
- Tiare E. Y., 2020. *Mesures visant à éliminer le terrorisme international*. Déclaration du Burkina Faso à la Soixante-quinzième session ordinaire de l'assemblée générale des nations unies, New York (US) ;
- UNECA, 2020. *Sans protection adéquate, le COVID-19 pourrait tuer 300.000 Africains cette année*. Commission Economique pour l'Afrique ;
- Zio, S., Tougri, I., Lamien, B., 2020. *Propagation du COVID-19 au Burkina Faso : Modélisation Bayésienne et Quantification des incertitudes*. première approche. p. 6.
- SHEA 2021 CONFERENCE: Demand Perspectives in the Era of COVID-19; April 27, 2021
- <https://www.jeuneafrique.com> , « *Burkina Faso–Lassané Kaboré : Malgré les difficultés, notre économie est résiliente* » ; Consulté le 04/05/2021 ;
 - <https://www.diplomatie.gouv.fr>, « *Conseils aux voyageurs/ conseils par pays- destination : Burkina Faso* » ; consulté le 30/04/21;
 - <https://www.aa.com.tr/fr/afrique>, « *Burkina Faso : les déplacements internes augmentent de plus de 90%* » ; consulté le 30/04/2021 ;
 - <https://www.fes.de>, « *Burkina Faso : COVID-19 et menace terroriste aggravent l'insécurité alimentaire* » ; consulté 29/04/2020 ;
 - <https://reliefweb.int>, « *La situation sécuritaire demeure préoccupante dans les communes frontalières du nord* » Publié en janvier 2021 ; consulté le 30/04/2021 ;
 - <https://me.bf>, « *karité : 600 millions de FCFA pour booster la filière*», *L'Economiste du Faso*, n°197 du 13 mars 2017 ; consulté le 08 mai 2020 ;
 - <https://www.afdb.org>, « *La filière du karité majoritairement féminine réalise plus de 60 millions de dollars d'exportations* » ; consulté le 04/05/2021.

Annexes

Annexe 1 : guide adapté du questionnaire COVID-19 développé par l'ICRAF-Kenya

Questionnaire on shea supply chains (SC) in Burkina Faso impacted by insecurity and the COVID-19 pandemic

Date.....

Place.....

Name of respondent/ Tel number

Gender of respondent: 1. Male 2. Female

Age of SC actorYears

1. Role in shea supply chain (Multiple responses accepted)

- a. Shea producer b. Shea association c. Government
- d. Wholesaler e. Transporter f. TNC or other buyer
- g. NGO or service provider I. Research organization

2. Location(s) of operation (forest/land; shop/yard; route etc) and Province and Town/Village

i.

ii.

A. Government

3. Any changes in the regulatory framework and/or fiscal regimes due to either a. insecurity and/or b. restrictions imposed due to the COVID-19 pandemic? Y/N

4. Explain in terms of the following:

Aspects of change	Y/N	What changes	Why the change
Laws and regulations governing the production of shea			
Fiscal regime for shea producers			
Fiscal regime for TNCs, wholesalers and other buyers			
Shea standards			
Transport regulations			
Health regulations			
Access to local, regional and global markets (such as the introduction of export tariffs)			
Any other change			

B. Women shea producers, their associations and federated structures

5. Any changes in collection, production/transformation and sale of shea nuts and/or shea butter due to either a. insecurity and/or b. restrictions imposed due to the COVID-19 pandemic? Y/N

6. Explain in terms of any of the following:

Aspects of change	Y/N	What changes	Why the change
Amount produced			
Location of shea collection site			
Processing time and frequency			
Availability of labour (collection, transport and processing)			
Access to local, regional and global markets			
Type of buyers			
Volumes sold			
Selling price			
Any other change			

C. Wholesalers and transporters

7. Any changes to your business due to either a. insecurity and/or b. restrictions imposed due to the COVID-19 pandemic? Y/N:

8. Explain in terms of any of the following:

Aspects of change	Y/N	What changes	Why the change
Access to and from local periodic markets			
Reliability of supplies in local periodic markets			
Quality of shea nuts			
Amounts you can purchase			
Your Buying price			
Amount of sales			
Road checkpoints			
Sales to intermediaries or TNCs			
Your Selling price			
Any other			

D. Trans-National Corporations and other buyers

9. Any changes to the volume or quality of your shea nut and/or shea butter purchases due to either a. insecurity and/or b. restrictions imposed due to the COVID-19 pandemic? Y/N

10. Explain in terms of any of the following:

Aspects changes	Y/N	What changes	Why the change
Availability of shea nuts			
Availability of shea butter			
Availability from preferred supplier(s)			
Prices per unit that you buy: Shea nuts ; Shea butter			
Restrictions on transport within the country			
Restrictions on transport outside the country			
Tariffs, if any, on shea nuts and/or shea butter			
Any other			

E. NGOs and other service provider’s inc. research organizations

9. Any changes in the organization of shea supply chains or support services to women shea producers due to either a. insecurity and/or b. restrictions imposed due to the COVID-19 pandemic? Y/N

10. Explain in terms of any of these:

Aspects of change	Y/N	What changes	Why the change
Physical access to women shea producers			
Virtual access to women shea producers			
Training courses provided			
Access to credit			
Transport within the country			
Maintaining quality standards par ex. through certification			
Access to information and research findings by women’s shea producers			
Any other			

F. All Supply chain actors:

11. Any changes in the enforcement of laws and regulations associated with shea supply chains? Y/N

12. In what ways

.....

13. Any changes in compliance mechanisms? Y/N

14. In what ways

.....

15. Any there any specific challenges that you are facing due to either insecurity and/or the COVID-19 pandemic? Y/N

16. What are the **3 key challenges** you face due to insecurity and/or COVID-19 and how are you adapting/ coping.

Specific challenges faced due to insecurity	Coping mechanisms

Specific challenges faced due to COVID-19	Coping mechanisms

Semi-structured interview about shea supply chains in Burkina Faso due to the current insecurity situation and COVID-19 pandemic

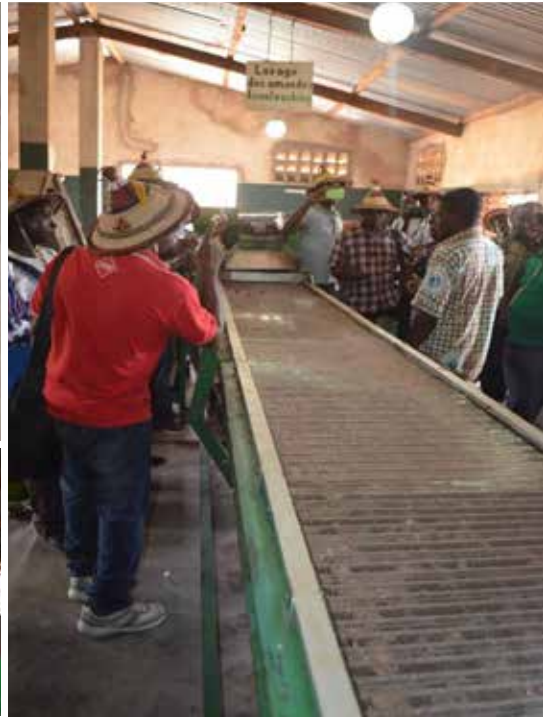
Topics for discussion

- Types of restrictions due to a. insecurity and b. COVID-19
- Changes for main actors (economic, social and environmental)
- Particular impacts for value chain actors and households depending on shea, particularly women shea producers?
- Are these impacts linked to direct health effects (affecting production and productivity), to consequences of transport disruption or other containment measures introduced at the national level, to disruption of local, regional and international trade, higher transport costs...
- Changes regarding access to collect, and transport shea nuts (more or less, areas)
- Changes regarding production and processing (volumes)
- Changes regarding transportation and transportation routes
- Changes regarding controls, fees and taxation
- Changes regarding prices
- Changes regarding demand in local, regional (par ex. cross-border trade with northern Ghana) and global markets
- What are the factors that seem to have increased the impacts, or on the contrary, to reduce them (inside and outside the shea sector)?
- What remedial actions have been taken by the different actors?
- Have there been specific public actions to support actors?

Analysis of potential medium-long term effects of the crisis

- What could be the medium to long-term effects of the crisis (organization of supply chains, technological developments including new standards, changes in local, regional and/or global markets due to COVID-19 and/or new tariff-free legislation, changes in the composition of key actor groups actors, and the role of Small and Medium Enterprises vis a vis large TNCs, social effects including on gender, and any positive environmental impacts)?
- To what extent are actors aware of the risks? What do they do to accompany or address them?
- What could/should be done about it?

Annexe 2 : Matériel de travail en inox dans une unité semi-industrielle de traitement d'amandes de karité



Annexe 3 : Liste des personnes interviewés

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction
1	Bastide Brigitte	INERA/DEF	Maître de recherche
2	Bationo Babou André	INERA	Maître de recherche
3	Boundi Djibril	APEX	Conseiller technique/Directeur intérimaire
4	Cissé Oumar	RPBHC	Chargé de programme
5	Djiguemdé Jules	MCIA- CIR	Expert secteur privé / UNM-OCIR
6	Fofana Seydou	Agence de Courtage de Commerce et de Services	Directeur général de l'Agence / Premier président de la TFK
7	Ganaba Souleymane	INERA	Maître de recherche
8	Ganou Cyrille	CECI	Coordonnatrice du projet sur l'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les parcs à Karité au Burkina Faso
9	Ganou Leguet	IRSAT	Chef de Département
10	Guebré Serge	OLVEA	Responsable des filières végétales
11	Kaboré Irène	CECI	Chef de programme
12	Kabore/Zeba Fanny	REKAF/B	Présidente
13	Kanté/Traoré Hyacinte	IRSAT	Attachée de recherche
14	Kiema S. Wilfreid	ABNORM	Chef de service du centre de documentation
15	Koala Jacques	SP/CONAGENRE	Chef de Département d'appui institutionnel et de renforcement des capacités
16	Konaté Moumouni	SPH	Président de l'Association Nationale des transformateurs des Produits du Karité
17	Kouka Kaboré	GRET	Responsable des filières (niébé, PFNL, lait) et du suivi-évaluation
18	Nana /Tapsoba Alizèta	Liza Export	Présidente
18	Savadogo Ragnimwendé	Coopérative des producteurs et transformateurs de beurre de karité/Manga	Président
19	Sawadogo Issouf	MEEVCC	Chef de service d'appui à la production des PFNL
20	Sawadogo Louis	ANVAR	Directeur général
21	Semdé Zenabou	IRSAT	Chargée de recherche
21	Sodré Souleymane Pierre	CIR	Coordonnateur national
22	Somda Aubin	ICDE	Directeur Adjoint
23	Somé Paul	DGESS- MCIA	Chef de service de coordination des référentiels nationaux et des autres politiques et stratégies
24	Tagnan Abou Dradin	L'Occitane	Directeur technique

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction
25	Tiendrébéogo Désiré	SP/CONAGENRE	Chef de Service d'appui institutionnel et de renforcement des capacités
26	Yaméogo félicité	New-Karitis	Présidente
27	Yamwemba Maxime	APEX	Chef de service des missions commerciales
30	Zieba Boukary	Karilor	Secrétaire Général de la TFK
31	Zongo/Béréhoudougou Monique	Association Teegwende Bao Manegre	Présidente

Le Burkina Faso fait face à une crise sécuritaire liée aux attaques de groupes terroristes et subit par ailleurs la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19. La présente étude vise à mieux identifier et traiter les vulnérabilités des acteurs de la filière karité dans ce contexte. Les résultats montrent que les mesures adoptées par les états pour limiter la propagation de la COVID-19 ont eu des impacts sur la filière qui ont entraîné, entre autres, un ralentissement des activités de transformation et de distribution des produits du karité, des suspensions et des ruptures de contrats commerciaux, le chômage technique de nombreux acteurs, une baisse de la qualité des amandes et du beurre de karité, l'incapacité de nombreux acteurs à honorer les contrats commerciaux, la déstabilisation du modèle économique des organisations de productrices de karité.

Tandis que la COVID-19 impacte directement les maillons transformation et commercialisation, l'insécurité met en péril les actrices du maillon production. Les femmes, obligées d'abandonner l'activité de ramassage des noix de karité pour ne pas risquer leurs vies, sont privées d'une source de revenus substantiels pour les moyens d'existence de leurs ménages. Subissant par ailleurs le contrecoup des effets de la COVID-19 sur les maillons transformation et commercialisation, elles voient ainsi leur vulnérabilité accrue.

Le renforcement de la résilience des acteurs de la filière face aux chocs causés par la double crise sécuritaire et sanitaire passe par la mise en œuvre concertée et coordonnée d'actions portées par toutes les parties prenantes. La présente étude en fait une synthèse sous forme de recommandations.

cifor.org | blog.cifor.org



PROGRAMME DE
RECHERCHE SUR
les Forêts, les Arbres et
l'Agroforesterie

Cette recherche a été menée par le CIFOR dans le cadre du Programme de Recherche du CGIAR sur les Forêts, les Arbres et l'Agroforesterie (FTA). Le FTA constitue le plus important programme global de recherche pour le développement visant à amplifier la contribution des forêts, des arbres et de l'agroforesterie au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre le changement climatique. Le CIFOR dirige le FTA en partenariat avec Bioversity International, le CATIE, le CIRAD, l'ICRAF, l'INBAR et TBI.

Les travaux du programme FTA sont soutenus par le Fonds fiduciaire du CGIAR : cgiar.org/funders



IDRC · CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international



Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Le CIFOR contribue au bien-être humain, à l'équité et à l'intégrité de l'environnement en réalisant des travaux de recherche novateurs, en renforçant les capacités de ses partenaires et en nouant le dialogue avec tous les acteurs afin d'éclairer les politiques publiques et les pratiques qui touchent les forêts et les populations. Le CIFOR est un centre de recherche du CGIAR et dirige le Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (FTA). Le siège du CIFOR est à Bogor, Indonésie, avec des bureaux à Nairobi, Kenya ; Yaoundé, Cameroun ; Lima, Pérou et Bonn, Allemagne.

